

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Printemps 2009

Dossier : Action sociale et solidarités



À noter

MAIRIE DU TOUVET

Permanences des élus

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30.

Pascal Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30.

Adresse mail : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Une permanence trimestrielle, affichée à la mairie, se tient au Touvet. Georges Bescher reçoit également sur rendez-vous, soit à la mairie du Touvet le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant Héléne Robert Michon au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.
Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles,

responsable Bénédicte Soulé-Nan, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Patricia Heuraux,

au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97

Philippe Benone, directeur des services techniques, peut être joint au 04 76 92 38 29.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmidt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

Depuis décembre 2007, l'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires : vous pouvez vous renseigner au 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 30.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère, à la communauté de communes du Haut Grésivaudan : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait tous les jours sur rendez-vous.

Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre social de Goncelin au 04 76 71 80 11

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 06 80 67 78 69)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Mme Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les

16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30

à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76

08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Madame Corinne Fondard peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 (Tél. : 04 76 71 73

31). Le bureau est situé au-dessus du Relais d'assistantes

maternelles, avenue Fernand-Gras.

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la

contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

• Mairie de Goncelin

Les samedis 18 avril, 16 mai, et 20 juin, de 9h00 à 11h00

Tél. : 04 76 71 78 75.

• Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

• Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice, Mairie de Goncelin

M. Aubert : 06 67 23 20 62, sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 14h15 à 17h15.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel Orset

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Si-

ciomg, Tél. 04 76 08 03 03.

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi de 8h00 à 12h00

• le mercredi de 14h00 à 18h00

• le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h00 à 18h00 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Feux de végétaux

Par arrêté préfectoral (déc. 2008), les feux de végétaux et/ou de broussailles sont autorisés uniquement en ce qui concerne les particuliers et uniquement hors agglomération au sens du code de la route.

SE DÉPLACER

En autocar : www.vfd.fr ou www.transisere.fr (les lignes 606, 602, 611, Express Voiron-Grenoble-Crolles.

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société Citeos gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0 800 609 490, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signallement à la mairie nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• Pompiers : 18 - SAMU : 15.

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42.

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15.

• EDF N° Azur® : 0 810 333 338.

• GDF : 04 76 49 50 51 - Véolia : 04 76 61 39 00.

ERRATUM

Quelques erreurs se sont glissées dans notre dernier bulletin et il convient de présenter nos excuses à :

• Hervé Ollinet, lieutenant de la brigade de sapeurs pompiers, qui ne s'appelle pas Bernard (p. 10).

• M. et Mme Berlioz, qui n'habitent pas rue de la Charrière, mais bien rue de la Perrière (p. 33).

• Mmes Cécile Bachelot, Annette Chedal-Anglay et Pascale Weill dont le nom n'est pas apparu dans le comité de rédaction.

Édito



Madame, mademoiselle, monsieur;

Pas un jour ne passe sans que l'actualité nous rappelle la crise ; crise financière si abstraite, crise économique si réelle, crise morale si évidente, dont le prolongement social est forcément dramatique. Et tous les jours nous mesurons l'obligation de partager avec les autres des solidarités renouvelées dans le temps et dans l'espace.

Solidarité au quotidien avec les habitants du Touvet qui connaissent le chômage et la précarité, dans une vallée loin d'être épargnée par le ralentissement économique, et qui a amené le conseil municipal dans ce contexte de fortes tensions sur le pouvoir d'achat à maintenir inchangées les parts communales des impôts locaux et du prix de l'eau.

Solidarité dans le temps avec un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) revivifié depuis un an, qui bénéficie du budget nécessaire à la mise en œuvre d'actions concrètes et pérennes, dont ce journal vous rend compte dans son dossier.

Solidarité d'un budget 2009 qui engage l'avenir en soutenant l'activité économique locale, avec la réfection du bâtiment de l'ancienne gare, la réhabilitation des services techniques, la sécurisation de la traversée de la Frette.

Solidarité territoriale enfin qui nous conduit à lier notre destin à celui de 48 autres communes pour former la grande intercommunalité du Grésivaudan, et vous permettre de bénéficier de services plus nombreux et plus cohérents.

Une commune ne peut pas tout toute seule et c'est collectivement qu'il nous faut réussir pour n'oublier personne. Vous pouvez compter sur la volonté de notre équipe, dont je veux saluer ici la cohésion et le travail accompli en un an.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratiquePage	2
ÉditorialPage	3
Action sociale et SolidaritésPages	4 à 17
Vie de la communePages	18 à 21
Conseils MunicipauxPages	22 à 27
Panorama institutionnelPages	28 à 29
État CivilPage	30
Petites AnnoncesPages	30 à 31
Regards surPage	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Claude Boullier, Annette Chedal-Anglay, Annie Vuillermoz-Genon, Pascale Weill, Bénédicte Bescher, Sonia Mamy

Photos : Bénédicte Bescher, Jean-Yves Moussy, Andreas Nijenhuis, Josiane Tassan

Conception graphique : MoosgraphiX

Maquettage : Mairie du Touvet

Imprimerie : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Le Centre Communal d'Action Sociale, acteur de la solidarité municipale



Le CCAS en réunion

Le CCAS, c'est quoi? Trois questions à Laurence Théry, Présidente du CCAS

« Quand les CCAS ont-ils été créés? »

L'aide aux personnes en difficulté ne date pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée. Les bureaux d'aide sociale deviennent les Centres Communaux d'Action Sociale en 1986 et l'État leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, dans le contexte des lois de décentralisation de Gaston Deferre et Pierre Mauroy de 1982. Aujourd'hui, les CCAS aident et soutiennent les gens en difficulté dans un contexte plus large d'interventions de développement social local. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut s'exercer.

« Comment sont-ils organisés? »

Le CCAS, structure paritaire, est présidé de plein droit par le maire de la commune. Il est composé d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. J'ai ainsi choisi de demander leur participation et leur engagement à des personnalités reconnues, représentant le domaine des personnes han-

dicapées, les associations de retraités et de personnes âgées, les travailleurs sociaux, ou oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

« Quelles sont ses missions? »

Institution locale de l'action sociale, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. Au Touvet, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RMI, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale. Il intervient dans l'aide sociale facultative qui constitue l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, aides alimentaires etc. Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé, comme l'aide aux personnes âgées déléguée à l'ADPA. Il gère le logement social et répond aux situations d'urgence.

Statuts du CCAS

Le CCAS est un « établissement public administratif ».

- Il est doté d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- Il a une existence administrative et financière distincte de la commune.
- Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président et/ou au Vice-Président.

Le CCAS, c'est qui ?

Composé de onze membres, le CCAS a élu une vice-présidente, Anne-France Capozzi

Janine Boucharlat, Anne-France Capozzi, Véronique Cartier, Annette Chedal-Anglay, Jean-Louis Colléon, Sylvie Large, Maïté Morize, Jean-Louis Mourette, Laurence Théry, Annie Vuillermoz-Genon et Pascale Weill se réunissent tous les premiers vendredis de chaque mois pour élaborer ensemble une offre de service et répondre aux demandes des habitants.

Cette équipe est aidée dans son action par Marie-Christine

Gomes, secrétaire de la commission qui intervient au quotidien dans l'instruction et le suivi des dossiers. Un grand remerciement pour son travail, remarquable d'efficacité et de discrétion.

Alors, il a semblé intéressant de demander à chacun pourquoi il a accepté de s'engager dans cette instance et ce qu'il souhaite y apporter. Pourquoi devient-on membre du centre communal d'action sociale? Les membres de cette commission sociale livrent leurs motivations :

Laurence Théry, Présidente du CCAS

« Le rôle d'un CCAS dans une commune est fondamental. A la disposition des habitantes et des habitants ses membres doivent être à l'écoute des demandes et essayer de trouver des solutions dans le respect de la dignité des personnes.

Je suis fière du travail accompli par les gens qui m'entourent. Choisis pour leurs qualités humaines et leur professionnalisme, chacune et chacun apportent ses idées et son enthousiasme.

Je souhaite qu'ensemble, de façon volontaire, nous poursuivions le travail engagé, dans une période où les situations difficiles se multiplient. »

Anne-France Capozzi, Vice-présidente du CCAS

« Particulièrement attachée au domaine de l'action sociale, je souhaite apporter de l'aide aux habitants de la commune. Aujourd'hui, c'est également mon métier. Cette vice-présidence du CCAS correspond donc à mes attentes. »



Laurence Théry



Anne-France Capozzi



Janine Boucharlat

Janine Boucharlat, personnalité qualifiée

« Je crois important de connaître les difficultés rencontrées par des personnes de tout âge, de trouver ensemble des solutions humaines et de respecter l'autonomie, même moindre, de chacun, de ne pas se substituer à la personne, à sa famille, à ses amis pour utiliser ses relations tout en évitant l'isolement, la solitude. Il faut faire savoir... qu'il y a des associations, des clubs accueillants, des facilités d'aide pour des tâches journalières, des déplacements possibles en car ou en taxi. Il faut favoriser les sorties et le mélange des générations; et toujours garder le contact avec la vie et apprécier la chance d'être dans un village. »



Annette Chedal-Anglay

Annette Chedal-Anglay, élue

« En cette époque particulièrement difficile, il est bon pour certaines personnes, de trouver une oreille attentive, de l'aide, en attendant des jours meilleurs. Chacun de nous peut un jour se retrouver démuné, et c'est important pour moi d'apporter un peu de réconfort. »



Sylvie Large

Sylvie Large, personnalité qualifiée

« Je suis assistante sociale diplômée et sophrologue. J'aime le contact avec les gens et pense qu'il est important de tisser du lien social. Le Touvet est un village à taille humaine, qui vit. Je souhaite m'investir pour préserver cet esprit et donner du temps à ceux qui en ont besoin. »



Jean-Louis Mourette

Jean-Louis Mourette, personnalité qualifiée

« Des habitants de mon village, que souvent je ne connais même pas, demandent de l'aide parce qu'ils rencontrent des difficultés passagères ou récurrentes. Dans la mesure de mes moyens et suivant ma disponibilité, j'essaie avec l'aide des membres du CCAS d'apporter un peu de bien être et de soutien à ces personnes ou familles en difficulté. D'autres personnes ont simplement besoin d'une écoute, d'un peu de réconfort, à nous d'aller au-devant d'elles. »



Pascale Weill

Pascale Weill, élue

« Participer au CCAS permet de consacrer du temps à l'écoute et au soutien des personnes qui en ont besoin. J'essaie d'être une force de proposition afin de contribuer à une amélioration des réponses apportées par le CCAS. Dans le contexte économique global actuel, l'action du CCAS me semble encore plus pertinente. »

Véronique Cartier, élue



Véronique Cartier

Jean-Louis Colléon, personnalité qualifiée

« À notre époque de bouleversement économique, où chacun de nous peut être atteint brutalement par la précarité et les problèmes qui en découlent, il est indispensable pour tous de se motiver. C'est pourquoi j'ai accepté de faire partie du CCAS, pour venir en aide aux habitants de notre commune. »



Jean-Louis Colléon

Maité Morize, personnalité qualifiée

« Je connais beaucoup de monde au Touvet et je discute beaucoup avec les gens, quel que soit leur âge, et j'ai pensé que je pourrais servir de lien entre le CCAS et certains, qui, par gêne ou par timidité, n'osent pas demander de l'aide, ou tout simplement ne savent pas tout ce que le CCAS peut faire pour eux. »



Maité Morize

Annie Vuillermoz-Genon, élue

« J'ai souhaité être membre du CCAS parce que je crois à l'action collective pour développer la solidarité au quotidien. »



Annie Vuillermoz-Genon

Marie-Christine Gomes, Secrétaire du CCAS

« Je prends à cœur ma mission, qui est d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'orienter des usagers touchés par un problème familial, social ou financier. »



Marie-Christine Gomes

Le CCAS pour quoi faire ? La charte de fonctionnement du CCAS

Les membres du CCAS ont souhaité se doter d'une charte de fonctionnement ambitieuse pour rappeler leur projet commun, respecter une déontologie partagée et se doter d'un outil de suivi de leur action.

Votée à l'unanimité le 19 septembre 2008 et signée par tous, elle reprend des objectifs à court, moyen et long terme, pour construire une véritable politique sociale.

Concertation

Présenter en commission les cas des personnes et familles en difficulté préalablement reçues et orientées par les instances publiques (conseil général, État, organismes et associations en charge des personnes en situation de précarité comme l'aide alimentaire).

Formaliser et mettre en œuvre les aides financières et matérielles en concertation avec les membres de la commission, suivant les préconisations des travailleurs sociaux.

Établir un partenariat entre le CCAS et les organismes d'aide et d'action sociale au service des habitants en situation de difficulté.

Promouvoir le Développement Social Local ayant pour objectif de mobiliser les acteurs locaux du Territoire (habitants, élus, représentants d'association et professionnels), et d'impulser une dynamique de démarches participatives citoyennes autour de préoccupations communes.

Contribuer financièrement aux actions menées auprès des personnes en situation de précarité (banque alimentaire, associations caritatives, initiatives citoyennes.)

Information

Sensibiliser la population aux différentes situations de précarité, notamment auprès des jeunes dans les établissements scolaires, les clubs de retraités.

Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes en situation de précarité par des articles dans le bulletin municipal et le site web de la commune.

Mobilité et transport

Faire un état des besoins et priorités sur la commune.

Mettre en place un calendrier pour aider les personnes à se déplacer vers leurs rendez-vous (actes médicaux, radiographies, visites médicales) non pris en charge par la Sécurité Sociale.

Logement

Recenser les logements sociaux et ceux adaptés aux personnes en situation de handicap et mettre des logements en adéquation avec leurs besoins.

Inciter les promoteurs privés et publics à s'impliquer dans la démarche de la charte, dès l'élaboration de projets pour l'établissement de permis de construire.

Travailler avec les bailleurs privés et publics pour intégrer la notion de besoin de logements sociaux

Les impliquer dans le respect de la charte.

Former et informer les personnels communaux sur les besoins des personnes en situation de précarité et de handicap

Mettre en place des concertations pour l'adaptation et l'attribution des logements.

Aider les personnes et familles en situation de précarité à conserver leur logement, par le paiement des loyers et des factures de type électricité, gaz, eau, impôts etc....

Aider ces mêmes personnes pour les démarches administratives, et les orienter vers des conseillers juridiques si nécessaire.

Emploi

Contribuer à faire reconnaître le statut de travailleur en milieu

protégé, en informant la population sur l'obligation faite à toute entreprise d'employer des personnes en situation de handicap. Aider, dans la mesure du possible les personnes en difficulté dans la recherche d'un emploi.

Enfance - Éducation

Promouvoir et mettre en place les conditions permettant l'aide financière aux enfants dont les parents sont en situation de précarité (cantine scolaire, frais d'éducation etc....) dans les structures de la petite enfance : crèches, halte-jeux, centres de loisirs, écoles maternelles.

Travailler à modifier le regard de tous sur les personnes en situation de précarité par des informations dans les établissements scolaires.

Développer l'information et la formation du personnel concerné par l'envoi des factures aux personnes dans ce type de situation, l'accueil des enfants (personnels des crèches, centres de loisirs, haltes jeux, ATSEM, Éducation Nationale...). La prise en charge de ces factures par le CCAS.

Étudier et programmer des financements pérennes (Ville, Département, Région, DDASS, CPAM, CAF) destinés à l'aide auprès de ces familles.

Culture, sport, loisirs, vacances

Faciliter la participation réelle des personnes en situation de précarité et de handicap physique, mental, sensoriel, psychique aux activités culturelles, artistiques, sportives (en travaillant entre autres sur toutes les formes d'accessibilité et l'étude de tarifs préférentiels).

En particulier, sur le court terme, appliquer fond et forme de la charte dans les projets en cours

Favoriser l'accès aux vacances et à la culture.

Vie à domicile

Favoriser le développement de dispositifs municipaux et associatifs en matière d'aide à domicile auprès des personnes en situation de précarité.

Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes en situation de précarité.

Vie sociale

Mettre en place une permanence assumée par un professionnel pour assurer l'accompagnement social des personnes en situation de précarité et de leur famille, suivie et complétée par l'action des membres du CCAS.

Soutenir toutes les initiatives à caractère associatif pour favoriser l'aide des personnes et familles en difficulté avec des bénévoles formés.

Organiser, chaque fin d'année, un temps commun de convivialité pour les personnes âgées ou retraités ou le portage d'un colis à domicile afin de créer ou perpétuer le lien social auprès des personnes en situation d'isolement.

Formation

Favoriser des formations pour les membres du CCAS ainsi que pour les employés municipaux concernés qui le souhaiteraient.

Suivi de la charte

Élaborer un plan de communication afin de faire connaître l'existence de cette charte à la population.

Produire des supports d'information et publier par le biais du bulletin municipal, le site web, les avancées concrétisant la mise en œuvre de la charte.

Un bilan annuel sera effectué, synthétisé, évalué, et voté par les membres du CCAS, puis présenté au Conseil municipal.

Engagements

Chaque membre du CCAS s'engage à :

- Participer activement à la mise en œuvre de la présente charte
- Respecter une confidentialité rigoureuse : aucun document, ni les propos tenus dans les réunions ne doivent sortir ni être dévoilés aux personnes étrangères au CCAS
- Toute décision doit être validée par Madame le Maire, Présidente du CCAS
- Un compte-rendu des actions et décisions du CCAS est établi par la secrétaire désignée.
- Les réunions du CCAS auront lieu tous les 1er vendredis de chaque mois à 14h, sauf les jours fériés. Une réunion exceptionnelle peut être organisée à la demande de Madame la Présidente



La signature de la charte du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale au quotidien

L'aide sociale légale

L'aide sociale légale est obligatoire et commune à tous les Centres Communaux d'Action Sociale.

Le CCAS contribue à la concrétisation de demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par voie réglementaire. La prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ou en foyer d'hébergement, les aides ménagères, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et l'obligation alimentaire en font partie.



Le CCAS instruit pour le compte du Département les dossiers d'aide sociale légale.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les fiches particulières du site internet de la commune www.letouvet.com, vous renseigner auprès de Marie-Christine Gomes au 04 76 92 34 34, interroger le site www.service-public.fr ou téléphoner au 39 39.



Une aide particulière dans les moments difficiles

Pour répondre aux difficultés de chacun, fin de mois tendue, situation de sur-endettement, accidents de la vie, situation d'urgence, des mesures, élaborées par le CCAS existent, et sont mises en place pour vous aider.

Le CCAS s'est doté d'une règle, établie dans le domaine social, basée sur la confiance, pour que chacun soit aidé en toute autonomie, sans jugement, avec objectivité : une aide est toujours accordée (hors secours immédiat et d'urgence) sur préconisation d'une assistante sociale qui seule peut juger de l'opportunité d'une demande.

Vous pouvez faire appel aux membres du CCAS qui sont là pour vous accompagner avec une obligation stricte de confidentialité et un devoir de réserve absolu de chacun des membres de cette équipe. À votre écoute, nous vous accueillons à la mairie, dans un bureau protégé, respectant la confidentialité.

Il vous suffit de téléphoner à la mairie du Touvet et de demander Marie-Christine Gomes qui saura au mieux vous renseigner.

Ainsi, des secours à destination des gens en difficulté, peuvent être accordés, en recherchant la solution la mieux adaptée aux situations particulières. Selon le cas, il peut s'agir de prêts sur l'honneur ou de dons.

Des bons alimentaires sont délivrés quand les situations individuelles ou familiales le nécessitent. Ils vous permettent d'effectuer des courses dans un magasin de denrées alimentaires.

Pour des aides alimentaires moins urgentes et/ou moins conjoncturelles, le CCAS peut vous mettre en relation avec la Banque Alimentaire. Au Touvet, elle distribue régulièrement des colis composés de produits secs et frais. Adressez-vous là aussi à la mairie pour obtenir les coordonnées.



La banque alimentaire, association nationale, pratique régulièrement des collectes à la sortie des magasins de grande distribution. N'hésitez pas à donner quand vous le pouvez car la solidarité peut se pratiquer avec des gestes simples. A l'heure où le don et les bonnes volontés sont plus que jamais importants, la Banque alimentaire cherche encore et toujours des bénévoles.

Si vous voulez vous engager, vous pouvez contacter Jelte Volbeda qui vous renseignera au 04 76 08 49 28.

[Suite page 8 >>]

[<< Suite de la page 7] Des demandes récurrentes de dégrèvement de facture d'eau sont faites à la mairie pour des fuites d'eau sur des parties privatives. Gérées par Philippe Colosio, conseiller municipal délégué en charge de la question, il semble néanmoins que le montant atteint devienne considérable. Il a donc paru opportun que les accords de dégrèvement soient désormais soumis à une analyse préalable des membres du CCAS, en fonction des moyens et des situations de chacun. La municipalité vous alerte sur le fait que les fuites d'eau peuvent occasionner de lourdes charges (exemple 14 000 €), difficiles à assumer, et qu'il est de votre responsabilité d'entretenir le réseau privé. Au-delà d'assurances qu'il est possible de souscrire, un entretien annuel peut vous permettre de ne pas connaître ce désagrément.

Le logement social : une responsabilité collective



Une réfection attendue depuis longtemps : les abords de la Rippe

Ainsi, elle se décline sous la forme d'intervention de l'État, en partenariat avec les collectivités locales et les organismes de logement social. Dans le département de l'Isère, le Conseil général, la Région, les intercommunalités et les communes travaillent au plus près avec les bailleurs sociaux : l'Opac 38, la Société Dauphinoise pour l'Habitat, Pluralis, Grenoble habitat, Actis... pour produire et réhabiliter des logements publics.

Au Touvet, avec 7% de logements sociaux seulement, ce que nous pouvons offrir aux habitants pour se loger est insuffisant et il nous faut combler rapidement ce retard : plusieurs projets en centre bourg et dans le quartier de la gare doivent nous permettre de développer une offre à la hauteur des attentes des Touvetains.

Le parc dont nous bénéficions aujourd'hui appartient à l'Opac 38 à la Choquette et à la Perrière, avec 52 logements, et à la SDH, devant la mairie, à la Rippe et au Clos Schmitt, avec 34 logements. La municipalité rencontre bien sûr régulièrement les représentants locaux des organismes Hlm pour évoquer les dossiers en cours : entretien de leurs immeubles, logements et abords, gestion des ordures ménagères, stationnements, etc.. et leur faire part des demandes ou exigences des locataires. La bonne gestion du bâti est fondamentale dans une commune.

Un logement social est un logement destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger dans le marché libre. La politique du logement social répond au seul objectif d'offrir à tous les conditions de se loger décentement.

D'ailleurs au mois d'avril dernier, la SDH a procédé à beaucoup de travaux pour entretenir l'intérieur et les abords de son parc.

L'Opac 38 a remplacé ses convecteurs électriques dans tous les logements du groupe «la choquette» rue du carcet. Le système de chauffage a été modifié pour passer du convecteur «classique», à un chauffage avec accumulateurs sur les deux zones (jour et nuit), qui garantit un meilleur rendement, et un coût moins élevé pour le locataire.

Au Touvet, les règles d'attribution du logement social sont claires, établies par la sous-commission logement du CCAS, composé d'élus, le CCAS, pour que chaque logement soit attribué de façon objective et rationnelle. Ainsi, les logements libérés sont attribués en priorité aux personnes en situation d'urgence car nous ne disposons d'aucun hébergement transitoire. Une situation d'urgence s'apprécie au regard d'un danger potentiel, femmes battues, enfants maltraités, mais aussi incapacité à se loger à la suite d'une séparation, d'un divorce, d'un chômage, etc.



Un coup de jeune à la montée d'escaliers des Moulins

Le second critère repose sur l'antériorité et hiérarchise les difficultés au cas par cas : décohabitation ou installation des jeunes, obligation de quitter un logement indigne ou insalubre, baisse ou disparition de revenus, etc.

Le plus souvent possible, les rez-de-chaussée sont réservés aux personnes en perte d'autonomie, personnes âgées ou vieillissantes et personnes handicapées car le parc social du Touvet, en étage, ne dispose d'aucun ascenseur et n'offre donc aucune accessibilité.

Le second critère repose sur l'antériorité et hiérarchise les difficultés au cas par cas : décohabitation ou installation des jeunes, obligation de quitter un logement indigne ou insalubre, baisse ou disparition de revenus, etc.

Quelle est l'offre et quels sont les besoins ?

« L'Isère dispose à l'heure actuelle de près de 80 000 logements sociaux.

En ce qui concerne la demande, Etoile.org, outil d'enregistrement, répertorie plus de 32 000 demandes en attente sur l'ensemble du département.

On ne connaît pas précisément les chiffres de la demande sur le Grésivaudan. D'où l'importance pour la nouvelle Communauté de Communes d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour faire l'inventaire des besoins et développer la production de logements sociaux. [Suite page 9 >>]

Questions à Georges Bescher

Questions à Georges Bescher, vice-président du Conseil général de l'Isère chargé de l'action foncière, de la politique du logement et de l'urbanisme

Qu'est-ce qu'un logement social ?

« Un logement social est un logement à loyer modéré, inférieur aux loyers du marché privé, destiné à des personnes ayant des revenus modestes ou des revenus moyens. Les logements sociaux sont créés en accord et en collaboration avec la commune par un bailleur social. »

Il est clair que l'offre de logement dans notre territoire est largement insuffisante par rapport aux besoins. A titre d'exemple, 70% des salariés du pôle STMico n'habitent pas le Grésivaudan. »

Qui peut prétendre à un logement social ?

« Les bénéficiaires des logements sociaux sont des personnes de nationalité française ou de nationalité étrangère admises à séjourner régulièrement sur le territoire français, et dont les ressources n'excèdent pas des limites fixées annuellement par l'État pour l'ensemble des personnes vivant au foyer, compte tenu des personnes à charge. Ces plafonds de ressources ont été revus à la baisse par la récente loi Boutin. »

Que faire pour demander un logement social ?

« Il faut déposer une demande auprès d'un guichet d'enregistrement : il s'agit des mairies, des organismes de logements sociaux, ou des réservataires de logements que sont les collecteurs du « 1% logement ».

Lors de l'enregistrement de la première demande de logement, un numéro est attribué. S'il est facile d'obtenir ce numéro d'enregistrement, il ne suffit pas à traiter la demande. Pour que la demande soit examinée, il faut impérativement déposer un dossier complet. Tant qu'elle n'a pas été satisfaite, une demande de logement doit être renouvelée tous les ans : le renouvellement de la demande ne fait pas perdre l'ancienneté.

Une fois que le dossier est constitué, il peut rester en attente d'un logement disponible selon les caractéristiques de la demande. Cette attente est plus ou moins longue selon les communes et le type de logement souhaité. Mais lorsqu'un logement



Georges Bescher

correspondant aux souhaits se libère, le dossier est présélectionné, examiné, puis retenu. Cette sélection est généralement faite par une commission communale ou un organisme collecteur du 1% logement. Le dossier est ensuite présenté en commission d'attribution du bailleur, propriétaire du logement à attribuer.

Quels sont les critères d'attribution ?

« Outre l'ancienneté de la demande, il est tenu compte pour l'attribution des logements :

- du patrimoine, de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles du ménage,

- de l'éloignement des lieux de travail et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs,
- de l'activité professionnelle des membres du ménage lorsqu'il s'agit d'assistants maternels ou d'assistants familiaux agréés.

Les logements sociaux doivent être attribués en priorité, et en tenant compte notamment de l'ancienneté de la demande :

- aux personnes en situation de handicap, ou aux familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- aux personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ;
- aux personnes privées de logement ou dont la demande présente un caractère d'urgence en raison de la précarité ou de l'insalubrité du logement qu'elles occupent ;
- aux personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- aux personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée. »

TransGrésivaudan : du transport à la demande

Le précédent bulletin municipal vous a fait part de l'arrêt du service de Taxi course dû à un afflux de demandes de notre prestataire qui a assuré avec sérieux et engagement sa mission jusqu'au bout. Désormais le TransGrésivaudan est à votre service pour vous permettre de vous déplacer en toute autonomie.

Pour vos besoins de déplacement, pensez TransGrésivaudan !

TransGrésivaudan est une association qui vous permet, sous condition d'acceptation de votre CCAS, des services sociaux ou des associations sociales, de répondre à vos besoins de déplacements.

Deux services vous sont proposés : transport à la demande en mini bus (pour des transports occasionnels) ou location de mobylettes (pour des transports quotidiens du style domicile-travail). Vous résidez dans une commune du Pays du Grésivaudan? Vous devez vous rendre chez le médecin, vous devez aller faire vos courses, aller à votre travail, ou tout simplement vous déplacer dans un but personnel ou professionnel? Vous n'avez malheureusement pas de moyens de locomotion et les lignes de transport en commun ne peuvent pas répondre à votre demande? Vos ressources ne vous permettent pas de faire appel à un taxi privé?

Alors vous avez peut-être le droit de bénéficier des services du



Josette Peyron, habitante du Touvet - ici en compagnie de Martine Navarro, chauffeur - utilise toutes les semaines le TransGrésivaudan pour aller faire ses courses

TransGrésivaudan quel que soit votre âge (sauf pour les enfants qui doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). N'hésitez pas à contacter l'association qui vous expliquera la démarche à faire pour profiter de ses services.

L'association, pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin, a mis en place un service de transport souple, à la demande, et depuis 2006, le TransGrésivaudan propose aux personnes âgées disposant de faibles revenus de les amener à leurs rendez-vous médicaux, de faire leurs courses ou d'effectuer leurs démarches administratives.

Parce que chacun, quelle que soit sa situation a le droit d'être mobile, le TransGrésivaudan peut peut-être vous être utile.

TransGrésivaudan

Mairie de La Terrasse
38660 LA TERRASSE
Tél. 04 76 97 27 48
Fax. 04 76 97 27 46
Mél : transgresivaudan@yahoo.fr



Site Internet : <http://site.voila.fr/transgresivaudan>
Les services sont ouverts du lundi au vendredi et les demandes doivent impérativement se faire 48 heures (jours ouvrés) à l'avance.

L'aide à domicile : un accompagnement vital

Vivre en sécurité est le souhait de chacun, vivre à domicile est votre plus grand bonheur.

Pour continuer à vivre chez soi, malgré l'âge ou la maladie, les services d'accompagnement facilitent le maintien à domicile et permettent aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles. L'aide à domicile pour personnes âgées se traduit par un accompagnement dans les tâches de la vie courante ménagères, administratives... et sont surtout le moyen d'entretenir et d'offrir un contact et une présence régulière.

Il existe différents prestataires pour aider au maintien à domicile. Au Touvet, il est assuré par l'ADPA, aide à domicile aux personnes âgées dont le siège est

situé à Echirolles. Cette association a passé une convention avec les communes, le Conseil Général de l'Isère, les caisses de retraite, la Caisse Primaire



L'équipe d'aides à domicile du Touvet

Interview de Christiane Sainturat, aide à domicile au Touvet.

Depuis combien de temps exercez-vous la profession d'aide à domicile ?

Je suis aide à domicile depuis 5 ans, suite à une reconversion professionnelle en 2003. Ce sont des raisons personnelles qui m'ont fait prendre conscience que j'avais envie d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile.

Quelles sont d'après vous les compétences nécessaires pour exercer ce métier ?

Il faut un minimum de compétences techniques : savoir préparer des repas, entretenir le linge et la maison. C'est un métier qui demande beaucoup d'écoute. Il faut avoir du bon sens, savoir que les personnes aidées sont chez elles et respecter leur dignité. Nous entrons dans leur vie privée, intime. Nous devons être discrètes. Nous sommes tenues par le secret professionnel. Nous veillons aussi à la sécurité du lieu de vie : un tapis mal placé, le gaz resté ouvert, etc. Cette profession nécessite une connaissance de la pathologie et de l'ergonomie (lever, coucher, soins) de la personne.

Comment s'organise la journée d'une aide à domicile ?

Selon les besoins des usagers, nous intervenons d'une 1/2 heure (lever - déjeuner) à 2 heures du lundi au samedi. Nous intervenons chez 3-4 à 6-7 personnes par jour, de 8h00 à 20h00. Nous n'effectuons pas d'interventions la nuit. Le travail d'une

d'Assurance Maladie, des mutuelles, etc. Les communes et le Conseil Général apportent une contribution financière à l'ADPA. Le service à domicile peut vous aider à effectuer l'entretien du logement et du linge, à faire les courses, à préparer et prendre vos repas, à compléter vos papiers, et vous accompagner pour vos sorties ou vous tenir compagnie.

Madame Corinne Fondard, responsable du secteur du Touvet, peut vous recevoir au Touvet les mardis de 9h00 à 12h00 (Tél. 04 76 71 73 31). Le bureau est situé au-dessus du relais d'assistantes maternelles, avenue Fernand Gras. En dehors de ses heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

D'autres prestataires comme l'ADMR, CASSIOPEE, etc. peuvent vous accompagner au quotidien. La liste complète est à votre disposition en mairie.

aide à domicile est très varié. Nous intervenons le matin pour le lever, la toilette, ou encore le repas. Nous accompagnons les personnes en promenades (discussions), les aidons dans leurs

courses ou l'entretien de leur lieu de vie en étant bien entendu toujours à l'écoute de leurs demandes. Notre aide peut être aussi administrative : courriers, impôts, etc.

Avec qui travaillez vous ?

Nous sommes en relation permanente avec les différents professionnels qui interviennent au domicile des personnes : médecin, kinésithérapeute, infirmière, orthophoniste, aide soignante, ergothérapeute, etc. Nous les alertons en cas de problème identifié.

Quelles sont vos relations avec les personnes chez qui vous intervenez et avec leurs proches ?

Après un temps d'adaptation bien normal, des rapports de confiance s'instaurent. Les personnes ont souvent des difficultés à accepter d'être dépendantes, de vieillir, de ne plus pouvoir faire les choses. Une fois que vous avez acquis leur confiance, elles vous disent « je vous attendais » ou « vous revenez quand ? ». Nous sommes là pour rompre la solitude. C'est bien plus que de l'aide au quotidien. Les personnes savent qu'elles peuvent compter sur nous dans la limite de nos compétences et de nos possibilités. Quant aux familles, elles sont reconnaissantes du travail que nous accomplissons.

Être en sécurité chez soi par la Téléalarme



Un lien au quotidien 24h/24, jour et nuit, 365 jours par an

Téléalarme est un service de contact, d'assistance et de secours à des personnes de tous âges dont l'autonomie est fragilisée par l'état de santé, le handicap ou l'isolement, et ainsi favoriser leur maintien à domicile.

Afin de vous venir en aide, ce service permet, sans composer de numéro, de donner l'alerte. Vous entrez en contact avec la

centrale d'écoute des sapeurs-pompiers grâce à l'interphone du transmetteur, vous expliquez le motif (si c'est possible) et l'opérateur prévient les personnes que vous aurez désignées.

Pour toute information vous pouvez contacter les bénévoles du service Téléalarme : Mme Gisèle Lanat 04 76 08 43 70 ou Mme Jacquier Marie-Louise 04 76 08 46 38

Le coût est de 31 euros par mois tout compris. A savoir : vous pouvez bénéficier de 50% de réduction d'impôt sur la redevance téléalarme, soit 15,5 € TTC/mois. Sous certaines conditions vous pouvez obtenir des aides financières : Conseil Général (APA), C.R.A.M., etc.

Le portage à domicile : plus qu'un repas, une présence quotidienne

Depuis le mois de septembre, tout le village voit passer de 9h à midi Roselyne Casset dans le C15 de la mairie. Elle passe de maison en maison avec une tournée bien organisée pour aller voir les personnes âgées et leur porter à domicile un repas préparé.

Bien au-delà du contenu des petites boîtes en plastique, Roselyne peut être l'une des seules visites de nos anciens. Elle connaît bien les 14 personnes qu'elle rencontre au quotidien, dit toujours un mot gentil, lance une phrase drôle et s'attache à prendre des nouvelles de la santé et du moral.

Souvent elle jette un œil au carnet de liaison et entretient ainsi autour de la personne âgée les liens d'un réseau auquel participent les soignants, infirmières, médecins, kinésithérapeutes, les aides à domicile...

Sa venue est attendue et le moindre changement d'horaire ou de personne suscite des inquiétudes. Aussi, quand Roselyne doit s'absenter, elle vient plusieurs fois avec sa remplaçante et explique longuement à chacun ce qui va se passer.

Le CCAS, à la suite du vote du budget 2009, va désormais gérer intégralement ce service.

Roselyne Casset : « Je porte le repas à 14 habitants du Touvet chaque jour. Je représente leur visite quotidienne, parfois la seule. Je prends de leurs nouvelles. S'ils ont besoin de quelque chose, ils me le demandent : poster leur courrier, acheter des timbres ou des revues... J'aime beaucoup mon travail, d'autant que les gens m'ont bien acceptée. Et, pour eux, je préfère étaler mes vacances, pour ne pas rester trop longtemps absente. »



Roselyne Casset lors de sa tournée quotidienne de portage de repas

Réduire la fracture numérique : un service Wifi en libre accès à la Mairie



Le point Wifi à la Mairie

Dès le mois de mars, les membres du CCAS ont choisi de consacrer une partie du budget d'investissement pour de l'équipement informatique. Ainsi, grâce au travail de Michel Nolly, adjoint en charge des associations et informaticien de son état, deux postes portables PC sont désormais disponibles, en libre service, dans une salle réservée à l'accueil de la mairie.

Internet est devenu aujourd'hui un outil « presque » indispensable pour communiquer et effectuer bon nombre de démarches ou de recherches.

Cette évolution doit être proposée au plus grand nombre et chacun doit pouvoir accéder à cet outil. Avec un taux d'équipement

informatique de 55% (dont 42% reliés à internet haut débit) au Touvet, tout le monde n'a pas cette chance. Certains habitants souhaitent aussi s'initier sans pour autant s'équiper.

Ainsi vous trouverez à la mairie, deux ordinateurs connectés à internet afin d'y effectuer des recherches, mais aussi pour saisir ou modifier des documents. Dans ce cas n'oubliez pas votre clef USB car les documents extérieurs sont supprimés quotidiennement.

Pour accéder à internet vous devez demander un identifiant et un mot de passe à l'accueil. Cet accès se faisant par wifi, vous pouvez utiliser votre propre matériel, toutefois il vous faudra aussi demander un login et un mot de passe. L'accès est possible aux heures d'ouverture de la mairie, soit le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h.

En cas d'affluence, il vous faudra réserver, à l'accueil, ou patienter. Beaucoup d'usagers aux mêmes heures justifient d'un temps d'accès limité pour chacun à une demi-heure maximum.

En attendant qu'une nouvelle bibliothèque puisse accueillir ce type de service.

Une petite inauguration est prévue le samedi 25 avril 2009 à partir de 10h et chacun est le bienvenu !

Bon surf à tous.

Tisser du lien avec le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS, c'est aussi l'occasion de rencontres et de moments festifs, pour brasser les générations et entourer les plus anciens

Présents et joies de fin d'année



Le colis des fêtes du CCAS

Des colis, portés à domicile à la fin de l'année par les membres du CCAS et l'ensemble des élus de l'équipe municipale ont été, bien au-delà du contenant fort apprécié et du contenu, vite goûté, l'occasion de rencontres entre tous. Moments amicaux d'échanges et de partage.

Le 13 décembre dans la matinée certains ont choisi de venir à la Mairie retirer ce présent de fin d'année, en présence des membres du CCAS et d'élus de l'équipe municipale. Là aussi un moment de discussions et de débats animés.

Aux Esteresses, où vivent des hommes et des femmes souvent atteints par la maladie d'Alzheimer, la distribution des présents s'est faite dans une ambiance joyeuse et détendue, avec l'aide d'un personnel soignant attentif et plein d'enthousiasme. Un des plus jolis moments de partage, aux dires des membres du CCAS. Merci tout particulièrement à Janine Boucharlat et Sylvie Large pour leur dynamisme et leur naturel toujours souriant.

A la maison Saint Jean, mélange des générations, goûters et animations.



La distribution des colis à la Maison Saint-Jean

Avec l'aide des bénévoles qui contribuent habituellement à distraire les résidents, sous l'autorité de Christelle Elie, animatrice de l'association Colchique, et en présence de Madame Belin, directrice de l'établissement, les enfants de la classe de Pierre Daudin, directeur

de l'école élémentaire, ont joué des saynètes, dont l'une en anglais (yes my lord !!!), pour le plaisir de tous. La maison de retraite s'est égayée sous l'envol des chants de Noël des enfants de grande section sous la direction de Sophie Verré, institutrice à l'école maternelle. Un final improvisé, à l'initiative de madame le maire, et magistralement orchestré par Christelle Elie a permis aux séniors et aux enfants de reprendre en chœur ce chant intemporel, au-delà des générations, qu'est « petit papa Noël ». Un moment magique qui a suscité bien des émotions. Cette

demi-journée s'est achevée par un goûter rassemblant les résidents, les enfants, des habitants de la commune souhaitant participer à ce moment, des membres du CCAS et de l'équipe municipale. Nous adressons une nouvelle fois nos sincères remerciements à tous ces volontaires, jeunes et moins jeunes. Ils sont venus, riches de leur joie de vivre, et ont ainsi donné à cette rencontre inter-générationnelle davantage d'ampleur et de chaleur humaine fort appréciée de tous.

Un repas dansant fort animé

Les membres du CCAS et nombre d'élus ont eu le plaisir de se retrouver avec près de 150 séniors, le 23 novembre, pour un repas festif organisé pour les fêtes de fin d'année. Autour d'une quinzaine de tables mélange des générations, là aussi avec un délicieux repas préparé par «



Le repas des anciens

Le Dartagnan ». Une nouvelle occasion d'échanges amicaux et de chaleureuses retrouvailles. « La rue des bons enfants » a joyeusement animé ce moment en offrant une partition musicale d'une grande qualité. Avec un répertoire musical varié, puisé dans le registre des grandes chansons populaires comme des valse tournoyantes, les trois musiciens ont permis à chacun de prendre beaucoup de plaisir à ce grand moment de convivialité.

L'occasion aussi pour les élus et madame le maire de visiter le car affrété par la maison Saint Jean; entièrement équipé et doté d'une belle capacité, il permet de répondre au déplacement des personnes à mobilité réduite. Les personnes âgées peuvent ainsi participer à la vie de leur commune et aux animations proposées.

L'ensemble du CCAS et l'équipe municipale remercient les personnels des services techniques qui ont aménagé et agencé la salle. Une fois de plus Hélène Couillandeu a préparé, pour la commune, de très belles corbeilles et décorations florales (pour les tables) ou végétales (pour la scène). Nous remercions également « Le Dartagnan » et le groupe « la rue des bons enfants » pour l'excellence de leurs prestations. Une mention spéciale à Annette Chedal-Anglay qui a, seule, préparé pour l'occasion les décorations de la scène et de la salle.



Le bus adapté

Accueil...

La Maison Saint-Jean

La France est un pays qui vieillit et l'amélioration de la qualité de vie et des soins permet à un troisième et à un quatrième âge de vieillir en bonne santé.

Au Touvet le nombre de personnes retraitées est d'ores et déjà passé de 16,2% de la population en 1999 à 18,5% en 2004. La commune a un projet ambitieux pour promouvoir l'intégration et l'autonomie des personnes âgées, identifier et aider les populations fragilisées, et préserver ses acquis.

Le Touvet a la chance extraordinaire de posséder dans son cœur de village, grâce au Père Simian, une structure d'accueil pour les personnes âgées et handicapées vieillissantes. A l'heure où le grand âge ne peut pas toujours être pris en charge à domicile et où la maladie d'Alzheimer fait des ravages, c'est une sécurité pour tous et un atout pour la commune.

Cet ensemble gérontologique important constitué par l'association Marc Simian, dont le directeur général est Monsieur José Desaindes, et la Maison Saint Jean, dont la directrice est Madame Belin, compte actuellement 130 lits répartis entre le bâtiment de la Grande rue et les Estéresses, rue des Gaillardes.

La Maison Saint Jean, c'est d'abord et avant tout un lieu de vie : les activités, les festivités, les repas des résidents rythment un quotidien où si tout se fait plus lentement rien ne se fait sans affairément. La Maison Saint Jean est aussi une structure socio-économique intégrée dans notre village et avec laquelle il nous faut entretenir des liens pour mélanger les genres et les générations : repas de Noël, rencontres de fin d'année, chants de la chorale, travail avec les bénévoles et l'association Colchique autour de projets communs, avec nos écoles et nos associations : tout est prétexte pour renforcer nos relations et nos liens avec Saint Jean. Et c'est un remerciement appuyé que l'équipe municipale souhaite adresser à la direction de cet établissement, à Monsieur Desaindes et à Madame Belin, pour leur accueil

toujours favorable et ouvert à ces projets menés en commun. Derrière les mots, il y a bien des actes.

Très inquiets sur le devenir de cette structure d'accueil au Touvet, le dossier a été pris en charge immédiatement en mars dernier. À ce jour, les principaux acteurs et décideurs dans ce dossier : Madame Lecomte, Présidente du Conseil d'administration de l'association Marc Simian, Madame Gisèle Perez, Vice-Présidente du Conseil Général en charge des personnes âgées et handicapées, Monsieur Georges Bescher, Conseiller général du canton, ont décidé d'engager une étude pour que l'établissement, qui doit être modernisé, puisse opérer une rénovation sur ce même site avec le maintien de 80 places dans la commune. Les perspectives étaient il y a huit mois un départ envisagé pour une autre commune, le maintien au Touvet paraissant difficile à réaliser. La municipalité a désormais bon espoir que Saint Jean reste au Touvet.



La Maison Saint-Jean

...Actions

Aider à s'épanouir à l'école

L'accompagnement scolaire est ouvert aux élèves de l'école élémentaire : les activités vont de la découverte du livre à l'aide aux devoirs en passant par les jeux éducatifs.

Les moments de lecture se déroulent dans une ambiance joyeuse et détendue et les enfants choisissent leurs livres, participent, écoutent, questionnent, s'intéressent. Lire devient un plaisir : c'est l'objectif.

L'aide aux devoirs est un « coup de pouce » donné souvent de façon ludique, en dehors du contexte scolaire et familial. Les enfants font leurs devoirs sans stress ni conflit et consolident les acquis : un dialogue intervient entre les familles et l'école.

L'accueil des enfants par des accompagnateurs bénévoles se fait au centre de documentation de l'école des Trois Cours.

Retrouvez Claudine Balducci, Anna Mazza, Marie-Claire Richer, Monique Do, Pascal Millet, Sylvaine Maréchal, Renée Nolly et Annie Vuillermoz-Genon, Présidente de l'association, les lundis et mardis de 16 h30 à 17h30.



L'École élémentaire

Le copain des vacances



Le copain des vacances

C'est avec impatience et anxiété que chaque année toute la famille attend l'arrivée du copain des vacances. Et le voilà enfin !

Selon les années, il arrive de Niort, de Brest, de l'Essonne, de l'Isère parfois. Se

plaira-t-il chez nous ? Il y a bien quelques pleurs au début, les parents sont si loin, mais ça passe vite.

Notre vie en est changée « bourlinguée » même. Nous voulons tout lui faire connaître de notre région, faisant, évidemment, plus pour lui que pour notre enfant. Baignade au lac, cueillette des myrtilles dans le Massif des Sept Laux, rando à l'Alpe et dans le Massif des Écrins, grimpe en funiculaire et en téléphérique (le soir, avec vue sur la ville illuminée, c'est féérique et la glace est meilleure qu'en bas !), visite du château de Vizille (les animaux ont plus de succès que le musée), visite de Sainte Marie d'en Haut, du Quartier Saint Laurent, escapade à Walibi... ouf ! Sans lui, nous n'aurions pas fait tout ça ! Et j'en oublie, il adore les

animaux, on va à la chèvrerie, à la miellerie et à la ferme pour voir traire les vaches. Le fermier lui confirme que le beurre n'est pas fait avec de l'huile.

À la maison, il découvre les lapins et les poules. Il ramasse les oeufs, s'intéresse au jardin, très étonné d'y découvrir que les « patates » se récoltent sous la terre.

Nous, aussi, nous apprenons plein de choses. Connaissez-vous René Caillié ? Non ? Il est né à Mauzé-sur-Lignon dans les Deux Sèvres et il a été le premier Européen à entrer à Tombouctou au Mali. Ça vous épate !

Ces quinze jours ou trois semaines bien remplis passent hélas trop vite. C'est le départ ! Le train l'emène... À l'année prochaine qui sait ? Et recevoir une lettre comme celle-ci n'est-ce pas un beau cadeau : « *je suis contente que tu ma dit oui cet année je serais iperd sage Amandine viendras pas car elle vas peut être travailler cet été je ne sais pas comment vous remercier merci merci merci merci beaucoup. [...] je vous adore a mourrir vous êtes comme ma vrais famille pour moi. bisous. merci encore* ».

Si vous souhaitez, comme cette famille, partager vos vacances avec un enfant, contactez le Secours Populaire français 04 76 23 64 30.



...et services de proximité

Pascal Nouiser, commerçant ambulant



Pascal Nouiser

Peut-être vous êtes vous interrogés en voyant passer et s'arrêter la camionnette de Pascal Nouiser dans les quartiers du Touvet. Un coup de klaxon le mercredi matin et les clients arrivent. Dans les villages dépourvus de commerce, ou les habitats isolés, boucher, boulanger et crémier passaient souvent. Ce service n'a pas disparu au Touvet et vous pouvez toujours vous approvisionner auprès de ce véritable service de proximité.

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

« J'habite dans le Nord Isère, dans la commune de Saint Sulpice des Rivoires précisément. J'ai débuté ce travail de commerçant ambulant en 1992, j'étais salarié de la société Arnaud Goddet.

En 1993, la société a déposé le bilan. Je tenais à continuer cette activité, et les clients y étaient très attachés : vous pensez, cela faisait depuis 1960 que ce commerce de proximité existait, la clientèle était fidèle au rendez-vous ! Aussi, parce que je le souhaitais et pour répondre aux attentes des clients, j'ai décidé de reprendre l'activité à mon compte. Et ça fait 17 ans que ça dure ! »

Quel itinéraire suivez-vous pendant votre tournée ?

« Je travaille sur la commune du Touvet tous les mercredis matins. Je commence ma tournée à 8h00 en haut de la Grande Rue, puis je la redescends petit à petit en faisant des haltes à certains endroits. Depuis 17 ans que j'exerce cette profession, je sais maintenant où m'arrêter pour faciliter l'accès du commerce à mes clients !

Après avoir desservi cet axe principal, je m'occupe des petites rues du Touvet puis je pars ensuite à Saint Vincent de Mercuze. »

Quels sont les produits que vous proposez ?

« Mon activité principale est la fromagerie, je m'approvisionne auprès de la laiterie Gilbert à Gières et chez quelques artisans du Nord-Isère. Tous offrent des produits d'une excellente qualité, incomparables avec les produits que l'on trouve en supermarché ! Parallèlement, je dispose également d'un rayon charcuterie et d'une épicerie. »

Quel bilan tirez-vous de votre activité ?

« Évidemment, pour mener à bien cette activité, cela représente un investissement important, notamment financier : entre l'achat du camion et les frais d'essence quotidiens, le budget est conséquent, d'autant plus que je parcours en moyenne 140 km par jour pour me rendre sur mon lieu de travail ! Mais la passion du métier, le contact et la reconnaissance de la clientèle, le goût du service sont autant de compensations et de bonheur qui me poussent à continuer mon activité. Aujourd'hui mes clients sont devenus de vrais amis. »

Alors que vous soyez amateur, gourmand ou connaisseur, Pascal vous accueille avec plaisir tous les mercredis matins !

Avis à tous les Touvetains !

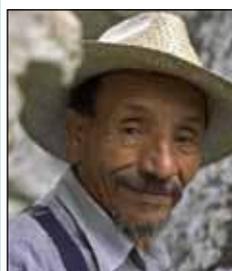
Au Touvet, la solidarité est aussi internationale : zoom sur des actions sans frontières

Terre et Humanisme / Voix Libres

« Pour moi, la solidarité, le partage et l'engagement sont des valeurs primordiales. C'est pourquoi je donne de mon temps et de mon argent pour les causes que je juge importantes : les humains, les animaux et les plantes qui peuplent notre terre, tout étant indispensable à la vie ! La solidarité, c'est d'abord à titre personnel, autour de moi, d'aider les personnes qui en ont besoin. Puis, quand la distance ou l'échelle grandissent, c'est au travers d'associations que je m'investis. J'aimerais vous dire quelques mots sur deux d'entre elles. »



Une jeune Bolivienne et son enfant



Pierre Rabhi

Terre et Humanisme : Initiée par Pierre Rabhi, elle œuvre depuis 1994 à la transmission de l'agro-écologie pour l'autonomie alimentaire des populations et la sauvegarde des patrimoines nourriciers. Au-delà d'une pratique agricole, c'est une éthique de vie. Pour en savoir plus, je vous encourage à lire un des livres de Pierre Rabhi ou à parcourir un des sites web www.terre-humanisme.org et www.colibris-lemouvement.org.

Voix Libres : Son objectif est l'éducation et la formation des enfants de Bolivie les plus défavorisés, qui vivent dans les prisons, les rues et les dépôts d'ordures, ainsi que la prévention et l'éradication du travail des enfants dans les mines. Je suis dépôt-vente d'artisanat bolivien que je propose dans diverses occasions. N'hésitez pas à me contacter ou à aller sur www.voixlibres.org.

Brice Laguionie

Du Niger au Touvet - Association Défi 21

Pour quelques jours en Août 2006, Annie Moreau recevait Assaghid Amoumoun, un Targhi (singulier de « Touareg ») qu'elle a connu au cours d'un voyage au Niger, et avec qui elle entretient des relations solidaires pour le peuple nomade du nord du pays.

Assaghid est directeur de l'école élémentaire de Bagzan N'Amas situé dans la partie Nord du Niger dans le désert de l'Aïr, près d'Agadez à 2022 mètres d'altitude. C'est une zone inaccessible aux voitures, avec une population de plus de 5000 habitants. Vu son enclavement par rapport aux autres écoles du pays, l'école de Bagzan N'Amas rencontre de nombreux problèmes : manque de livres, de fournitures, manque de cantine scolaire, insuffisance de locaux, etc.

Assaghid cherche à donner à ses élèves le meilleur enseignement possible « avec les moyens du bord » ainsi que toute son énergie.

Les habitants de Bagzan sont des touaregs et font de l'élevage, de l'agriculture et de l'artisanat.

Dans le cadre d'un renforcement du tourisme équitable, Assaghid a été invité au Touvet pour rencontrer les adhérents de l'association Défi 21, dont les objectifs pour 2007 et 2008 ont été fixés sur l'envoi d'argent afin d'acheter les fournitures scolaires et les livres pour l'école de N'Amas



Les écoliers de l'école élémentaire de Bagzan N'Amas au Niger

L'engagement de l'association consiste à vendre des bijoux touaregs confiés par les parents d'élèves et envoyés par le Directeur Assaghid Amoumoun. Grâce aux dons, l'association Défi 21 a pu envoyer, en 2007, un panneau solaire de petite taille pour alimenter le lecteur de cassettes de l'école. En 2008 elle a pu envoyer 650 € de la vente de bijoux. Avec cet argent, le directeur a acheté des fournitures scolaires et du riz pour ses élèves.

Le directeur de l'école envoie régulièrement des photos, des poèmes et des dessins d'élèves régulièrement au cours de l'année.

Annie Moreau Présidente
Tél. : 04 76 08 54 74.

Enfance Népal



Les enfants de l'école

« Namasté » [« Je salue le soleil qui est en vous » en Népalais],

Enfance Népal soutient les projets de l'ONG népalaise Children's Home dirigée par Uttar Tamata qui scolarise plus de 600 enfants. Les filles et bébés sont accueillis à l'orphelinat de Sano Kokana dans la vallée de Katmandou; à l'ouest du Népal dans la région de Mahendranagar a été construit l'orphelinat des garçons et l'école Florida International school.

Tous ces enfants sont issus de familles d'une extrême pauvreté et ne pourraient être scolarisés sans l'aide constante des parrainages; ils sont orphelins ou déshérités ou appartenant aux basses castes. Enfance Népal recherche donc des parrains pour scolariser tous ces enfants. Avec 5 € par mois vous pouvez parrainer un enfant en téléchargeant le bulletin de parrainage sur notre site.

L'urgence des enfants au Népal.

La saison de printemps est très sèche et la plupart des puits de la vallée de Kathmandu sont à sec. Les enfants de Sano Kokana ne peuvent plus prendre de douche et se rendent pour cela une fois par semaine chez Uttar Tamata. Pour la vaisselle, le ménage et pour boire ; les didis se rendent chaque jour au village voisin à l'unique robinet public !!!!!!! et font 2 heures de queue chacune pour remplir leur jarre.

Nous allons leur commander une fois par semaine une citerne de 6000 litres d'eau pour qu'ils puissent au moins se laver, le coût : 2200 roupies soit environ 22 €, pour nous c'est peu pour eux compte tenu de toutes les urgences c'est énorme.

Pour palier à cet énorme problème d'eau, des ONG sur place étudient des solutions avec l'aide d'Enfance Népal à Contes, le budget est colossal entre 10 000€ au mieux et 25 000€ au pire.



Patricia Allibert Je sors de l'école

Appel aux dons

Nous lançons un appel au don pour le projet de l'eau, et organisons divers événements, que vous pouvez consulter sur notre site, dont un concert de musique indienne le 13 juin à Meylan au clos des Capucins.

Venez visiter notre site <http://enfance-nepal.fr.nf> et vous pouvez faire des dons de 1€ en ligne ou bien nous les envoyer ou encore les déposer dans notre boîte aux lettres.

Enfance Népal
182, rue du fourneau
38660 le Touvet

Site : <http://enfance-nepal.fr.nf>
Mél : enfancenepal38@orange.fr



Raid humanitaire



Helene Grand'Eury (pilote) et Sophie Escaron, ancienne habitante du Touvet (copilote), participeront du 8 au 18 octobre 2009 à la 9ème édition du Trophée Roses des Sables.

Ce rallye raid humanitaire se déroule au Maroc, et est réservé aux femmes.

A bord de leur 4x4, dont le numéro d'équipage est d'ailleurs le 38 pour faire honneur à l'Isère, le Team Roses 38 acheminera près de 100 kg de matériel sanitaire et éducatif destiné aux enfants, soutenant ainsi l'action de l'association «Enfants du désert».

Cette association travaille sur place avec une dizaine d'autres organismes, afin de s'assurer de la bonne répartition et de la bonne utilisation des aides matérielles ou financières qui sont acheminées par les Roses.

Dans la vallée du Grésivaudan, plusieurs opérations ont été lancées : dans les écoles primaires «un cartable par classe», auprès des associations sportives avec «Du sport pour tous», et auprès de la population afin de récolter des choses bien précises ou des promesses de parrainage d'enfant.

De nombreux dons financiers sont déjà parvenus aux concurrentes et plusieurs entreprises et commerçants de la vallée les soutiennent dans le cadre d'un sponsoring.

Osez l'aventure avec elles !

Site web : www.teamroses38.org

Hélène Grand'Eury



Sophie Escaron et Hélène Grand'Eury

Bilan humanitaire de la précédente édition

Au cours de l'édition 2008, 5 tonnes de matériel ont été acheminés.

Quelques chiffres :

- 315 cartables
- 700 savons
- 2 000 brosses à dents
- 1 000 dentifrices
- 238 jeux pour enfants
- 150 paires de chaussures
- 100 biberons
- 1,4 tonne de vêtements enfants
- Plus de 70 appareils pour mesurer la glycémie pour les personnes diabétiques
- 7 parrainages
- Installations de 5 panneaux solaires dans des maisons de familles démunies
- De nombreux équipages ont également fait des dons, qui vont permettre de financer des projets afin d'améliorer le quotidien des enfants.

Parrainage Plan International

Émilie Eiselé, Caroline Plançon, Laurine Mortha et Marine Gonnet sont quatre jeunes filles de 20 ans, du Touvet et de Laissaud. Elles parrainent une petite fille du Nord-est de l'Inde, dans la région du Bihar, depuis maintenant huit ans.

En classe de 5ème, le témoignage d'une fille de leur âge dans un magazine a fait germer l'idée. Aider financièrement un autre enfant habitant dans un pays défavorisé, correspondre avec lui, en apprendre plus sur une culture différente : le concept leur a plu.

Émilie, Caroline, Laurine et Marine ont choisi l'Asie, continent qui les attirait plus particulièrement, pour déposer leur dossier de candidature de parrainage auprès de Plan International. Elles ont accepté de parrainer Juli, âgée de 8 ans à l'époque, habitant l'Inde. Un dossier leur a été envoyé, avec une présentation de leur filleule, de sa famille, de sa communauté, de sa religion etc.

Pour gagner des sous et parrainer Juli sur du long terme... l'idée de participer au marché de Noël du Touvet est apparue comme une bonne solution. Pendant de nombreuses années cela les a aidées à parrainer leur filleule, en vendant des gâteaux ou des décorations de Noël « maison ».

Plan International peut ainsi financer la scolarisation de Juli dans une école de sa communauté, chose qui n'est pas automatique en Inde. La prise en charge médicale est facilitée. L'argent en-



Marine, Émilie, Caroline et Laurine

voyé (25€ mensuellement ou bien 75€ trimestriellement) sert à des projets communs : construction de puits, de centres d'information pour le droit des femmes... En plus, Juli correspond régulièrement avec ses quatre marraines : lettres, photos échangées, petits cadeaux envoyés.

Plan international peut aider les parrains à rendre visite à leurs filleul(e)s, en les accompagnant ou en assurant la traduction avec la famille. Ainsi, les quatre marraines de Juli prévoient de lui rendre visite d'ici peu, pendant les vacances d'été ou de Noël, pour concrétiser une longue correspondance, et découvrir enfin un pays qu'elles ont hâte de parcourir d'Est en Ouest !

Site web : www.planfrance.org

Marine Gonnet

Vie de la commune

Rencontres...

Une tradition respectée : la période des vœux aux habitants et au personnel communal, au début de l'année 2009

En présence de François Brottes, député de la circonscription, de Georges Bescher, conseiller général du canton, et de nombreux élus, Laurence Théry a, le 10 janvier, à la salle du Bresson, présenté ses vœux à la population. Elle a rappelé que ce moment est toujours l'occasion de développer un bilan et des perspectives pour la nouvelle année, et l'a qualifié de « temps de partage important avec tous », habitantes et habitants du Touvet, élus, associations, entreprises, commerçants, acteurs sociaux, et ceux qui accompagnent la municipalité tout au long de l'année dans l'exercice de ses missions :



Vœux à la population

la gendarmerie, les pompiers, les acteurs de l'école particulièrement mis à mal en ce début d'année, ...

Madame le Maire s'est expliquée sur le contexte de cette année, qui s'annonce difficile et pourra bien devenir dramatique compte tenu de la conjoncture internationale, avec un conflit aggravé au Proche Orient : « La crise financière mondiale et ses conséquences ne nous épargnent pas, et notre pays est engagé dans une situation dont personne ne sortira indemne. Le ralentissement économique a déjà provoqué une hausse du chômage ; la précarité de ménages en situation difficile va s'accroître et sans nul doute fragilisera les plus démunis... »

« C'est pourquoi j'ai voulu placer cette année, a-t-elle dit, avant tout sous le signe de la solidarité. Il va nous falloir collectivement être attentifs et savoir nous tourner systématiquement les uns vers les autres. Pour nous élus, c'est tous les jours qu'il nous faut être convaincus de l'impérieuse nécessité de notre action, et particulièrement dans le domaine de l'action sociale.

Je m'adresse donc tout spécialement à ceux qui souffrent, qui vivent ces instants, dans l'isolement et parfois même dans le désespoir. Pour eux, je voudrais formuler des vœux d'espérance, de générosité et de sérénité pour l'année 2009. Et les assurer que la situation de crise que nous vivons mobilise les efforts de notre équipe municipale, à son niveau bien sûr, mais avec toute la pugnacité que vous nous connaissez. »

Puis elle a présenté les dossiers pris en compte par la commune : alimentation en eau potable, sécurisation de la Conche et de la Frette sur la RD1090, reconstruction de la poste et de la gendarmerie, maintien de la Maison Saint Jean au Touvet, projet de bibliothèque, transfert des services techniques dans un nouveau bâtiment, agrandissement de la halte garderie, etc.

Elle a conclu en parlant de la grande aventure intercommunale de cette année : « L'union de 49 communes du Grésivaudan doit être gage de solidarité entre les communes membres avec une mutualisation des moyens, la poursuite et le renforcement de la création d'emplois, une meilleure gestion d'ensemble et surtout la proposition d'une offre équilibrée en équipements et infrastructures publics. Cette organisation doit permettre une politique de développement cohérente pour que tous puissent avoir accès au mieux à l'ensemble des services, que l'on évite les doublons et les gaspillages... »

« Que cette année s'écoule ainsi qu'une eau de source, Limpide et confiante aux couleurs des saisons, Joyeuse et pétillante au creux de ses vallons,

Pour enchanter la vie, tout au long de sa course. »

Annette Chedal Anglay

Vendredi 16 janvier 2009 à 19h30, au Château du Mollard, s'est déroulée la première cérémonie des vœux au personnel de la mairie

Laurence Théry, maire du Touvet, et les membres du Conseil Municipal ont souhaité organiser cette rencontre pour remercier les employés communaux du travail accompli et informer leurs équipes sur les chantiers de l'année à venir.

Après avoir présenté ses vœux les meilleurs à l'ensemble des personnels ainsi qu'à leurs familles,

le Maire est revenue sur les temps forts de l'année écoulée. Puis elle a souhaité que cette nouvelle année soit placée comme la précédente sous le signe de la confiance et confirme les bonnes relations entre les élus et l'équipe municipale. Laurence Théry a surtout souligné la grande capacité d'adaptation dont tous ont fait preuve avec les élus en apportant de nouvelles méthodes de travail. Ce qui, selon le maire, « rassemble employés et élus municipaux, c'est le travail commun au bénéfice des habitants du Touvet ».

Le Maire n'a pas caché que, dans un contexte économique très dégradé, l'année 2009 serait difficile, dans le territoire du Grésivaudan comme ailleurs. Elle a affirmé avec force que l'équipe municipale ferait tout son possible à son niveau, et avec les moyens qui sont les siens en matière d'action économique et sociale, pour aider les entreprises et les ménages touvetains touchés par la crise.

Elle a insisté sur le rôle essentiel joué par les employés communaux, représentants de la commune et premiers interlocuteurs des habitants, pour alerter les élus sur les situations difficiles.

Enfin, elle a rappelé les principaux projets de l'année 2009.

Sachant le travail qui attend les personnels et les élus en 2009, Laurence Théry a conclu son allocution en souhaitant à tous une bonne santé, bien le plus précieux entre tous !

Puis, Madame le Maire a décerné des médailles d'honneur à ceux qui, depuis 20 et 30 ans de travail, étaient au service de la collectivité.



Vœux au personnel communal

...et visites

L'Association de la Légion d'Honneur en visite au Touvet



Les membres de l'Association de la Légion d'Honneur

Touvet, a accueilli aimablement cette assemblée.

Les 19 membres de ce Comité sont issus non seulement du canton d'Allevard mais aussi de toute la partie Nord du Grésivaudan, jusqu'à Crolles, d'où une « décentralisation » possible au Touvet. Sur ces 19 membres, 14 sont titulaires de la Légion d'Honneur, 5 sont des « membres associés », veufs ou veuves de titulaires.

Les membres du Comité d'Allevard de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (SEMLH) et leurs conjoints se sont réunis en janvier à la mairie du Touvet pour une réunion conviviale autour d'une Galette des Rois. Laurence Théry, maire du

Le président en est le Docteur Maurice Collin, ex-pédiatre, créateur avec une équipe de bénévoles, du Musée «Jadis Allevard» et fervent instigateur d'actions humanitaires au Congo et à Madagascar. La vice-présidente en est Claude Boullier, conseillère municipale au Touvet, ancien maire et proviseur de lycée.

Association Loi 1901 créée en 1921, la SEMLH comporte une organisation locale (par comités), départementale (par sections) et nationale. La vocation de la SEMLH est de développer la solidarité entre ses membres, d'aider les sociétaires très âgés ou malades parfois, pour les plus démunis, par des appuis financiers; mais surtout de créer entre eux des liens, de visiter les personnes seules qui ne peuvent se déplacer, d'organiser pour les plus valides des rencontres et des sorties culturelles...

La Légion d'Honneur

La Légion d'Honneur a été créée en 1802 par Bonaparte pour récompenser les meilleurs serviteurs de l'État, qu'ils soient militaires ou civils. C'est la plus élevée des distinctions nationales. Les différents grades sont : chevalier, officier, commandeur, grand officier. Il existe actuellement 93 000 titulaires de la Légion d'Honneur en France, dont de plus en plus de civils, et de plus en plus de femmes...

Bienvenue à la retraite : une première au Touvet

« Bienvenue à la retraite » : Demi-journée d'informations et d'échanges organisée par la CRAM Rhône-Alpes le mardi 24 février 2009.

Chaque personne qui prend sa retraite est invitée par la CRAM Rhône-Alpes à participer à cette demi-journée depuis 1998. Des rencontres organisées au plus près des bassins de vie pour offrir toujours plus de proximité aux 7 000 personnes rencontrées par an.

Guy Clichy, intervenant, invite chaque participant à faire le point sur sa vie passée, à profiter de la retraite pour prendre du temps pour soi, mettre en place une autre vie active si on le souhaite, être acteur de sa santé (dépistages, activité physique ...), avoir une bonne hygiène de vie et bien s'alimenter. Deux à trois rencontres annuelles sont ainsi programmées.

A noter : la CRAM dispose de son propre réseau d'assistantes sociales qui proposent une aide aux aidants. Pour bénéficier de ces services vous pouvez contacter le 3646, plateforme nationale des services sociaux.



Conférence du 24 février 2009

Pour répondre à vos questions

Téléphone : 0 821 10 69 10 (0,09 € TTC la minute) pour connaître le Point Accueil Retraite le plus proche de votre domicile et prendre un rendez-vous.

Internet : www.cramra.fr

Adresse postale : Cram Rhône-Alpes : 35, rue Maurice Flandin 69436 Lyon cedex 03

Le Touvet crée l'événement pictural : MACADAM Peinture

Le samedi 30 mai 2009, de 14 heures à 21 heures, les habitants du Touvet et des alentours, encadrés par des artistes professionnels, descendent dans la rue avec des pinceaux, de la peinture en tubes et en sprays ... Ensemble ils côtoient le macadam, les murs, les kakémonos ...



MACADAM Peinture est une manifestation d'art urbain pictural organisée en partenariat avec les différents acteurs sociaux et associatifs de la commune du Touvet.

Depuis un an bientôt, la commission extra-communale « Animations » travaille pour mettre en œuvre ce projet original.

Le but est de faire participer de façon collective et rassemblée les enfants, les adolescents, les adultes, les seniors, les artistes professionnels et amateurs; de valoriser l'action des associations locales qui interviennent dans le domaine de l'art; de mobiliser des partenariats existants ou potentiels entre divers acteurs de la commune et des communes environnantes. Cette journée d'échange, de découverte et de convivialité peut permettre à tous les habitants du Touvet et des alentours de s'approprier pour une journée leur rue et de la transformer, de créer seul ou à plusieurs une œuvre nouvelle, de découvrir et partager les sensations des créateurs.

Le projet a deux facettes :

- Certains travaillent pour l'événement MACADAM Peinture depuis le début de l'année et réalisent leur projet sur des supports permanents mis à leur disposition.

Enfants/jeunes/adultes/seniors, peignent afin que chacun soit prêt le jour de l'événement.

- Certains vont pouvoir vivre l'instant présent : ceux qui ont envie de se lancer ont à leur disposition différents supports de création. Des professionnels sont là pour encadrer les participants tout au long de l'élaboration de leur œuvre...

Différents supports sont mis à disposition des publics :

- Des supports éphémères : Espaces sur feuilles papier

- Des supports amovibles : Kakémonos, fresques murales

- Des supports rigides mais effaçables au fil du temps : Macadam, bouches d'égout...



Nous avons besoin de bénévoles pour encadrer la manifestation (contactez Sonia Mamy, chef de projet : sonia.mamy@sfr.fr ou 04 76 08 29 38 le soir).

1 / AUTOUR DE GRAFFS / Maison Saint Jean

Jeunes et seniors se rencontrent : pinceaux et sprays tracent dans une gestuelle commune une fresque sur le mur de la Maison Saint Jean

Organisation : Christelle ÉLIE - Maison Saint Jean, Caroline DUFOUR - Contrat Temps Libre

Équipe artistique : Association RYWORLD

2 / PROMENADE AU FIL DES BOUCHES D'ÉGOUT / Grande Rue

Prendre ses pinceaux et ouvrir les vannes de l'imaginaire pour 100 mètres de voyage pictural, d'une bouche d'égout à l'autre : suivez le fil...

Organisation : Anne NOISETTE, Claudine MARTELL, Sophie VERRE - École maternelle La Touveline, Anne LAURENS - Bibliothèque

3 / LE MACADAM PREND DES COULEURS / Grande Rue

L'espace reprend vie sous le jeu des couleurs : lignes de force, asymétrie... dans le cadre d'un projet sur l'architecture.

Organisation : Maryse FRIEDRICH - École Les Trois Cours

4 / SIGNALÉTIQUE SPÉCIALE / Parking Plaussu

Telle une ligne jaune, une intervention chromatique sur le macadam crée un parcours atypique.

Organisation : Patricia HEUREAUX - Halte-Garderie Les Touvetinoux, Bénédicte SOULE-NAN - Relais Assistantes Maternelles assistée par Valérie ALLIOTTE



5 / NOUVEAUX HORIZONS / Parking Plaussu

Immersion dans le monde de l'enfance

Organisation : Luc VIDONNE

6 / SURPRISE ! / Parking Plaussu

Rendez-vous est donné ... Jeux de couleurs, de transparences, de mouvements.

Organisation : Nathalie BOSSARD - Pont des Arts

7 / PÉPINIÈRE DE TALENTS / Place de l'École

Investie par des artistes d'horizons différents, la place se pare de kakémonos. Puis tendus sur l'ancien bâtiment aux appellations diverses en fonction des époques, ils rendent hommage à ce patrimoine culturel et humain.

Organisation : Mairie du Touvet

8 / UNE COUR EN OR / Cour de l'école

Invitation artistique à porter un regard neuf sur le mur de la Trésorerie

Organisation : Mairie du Touvet

9 / HOLLYWOOD BOULEVARD / Grande Rue

Le passant devient «star» lorsqu'un trottoir du Touvet imite le «Walk of fame», en décernant des « étoiles » ...

Organisation : Pascale GALUP - Centre de loisirs les Grappaloups

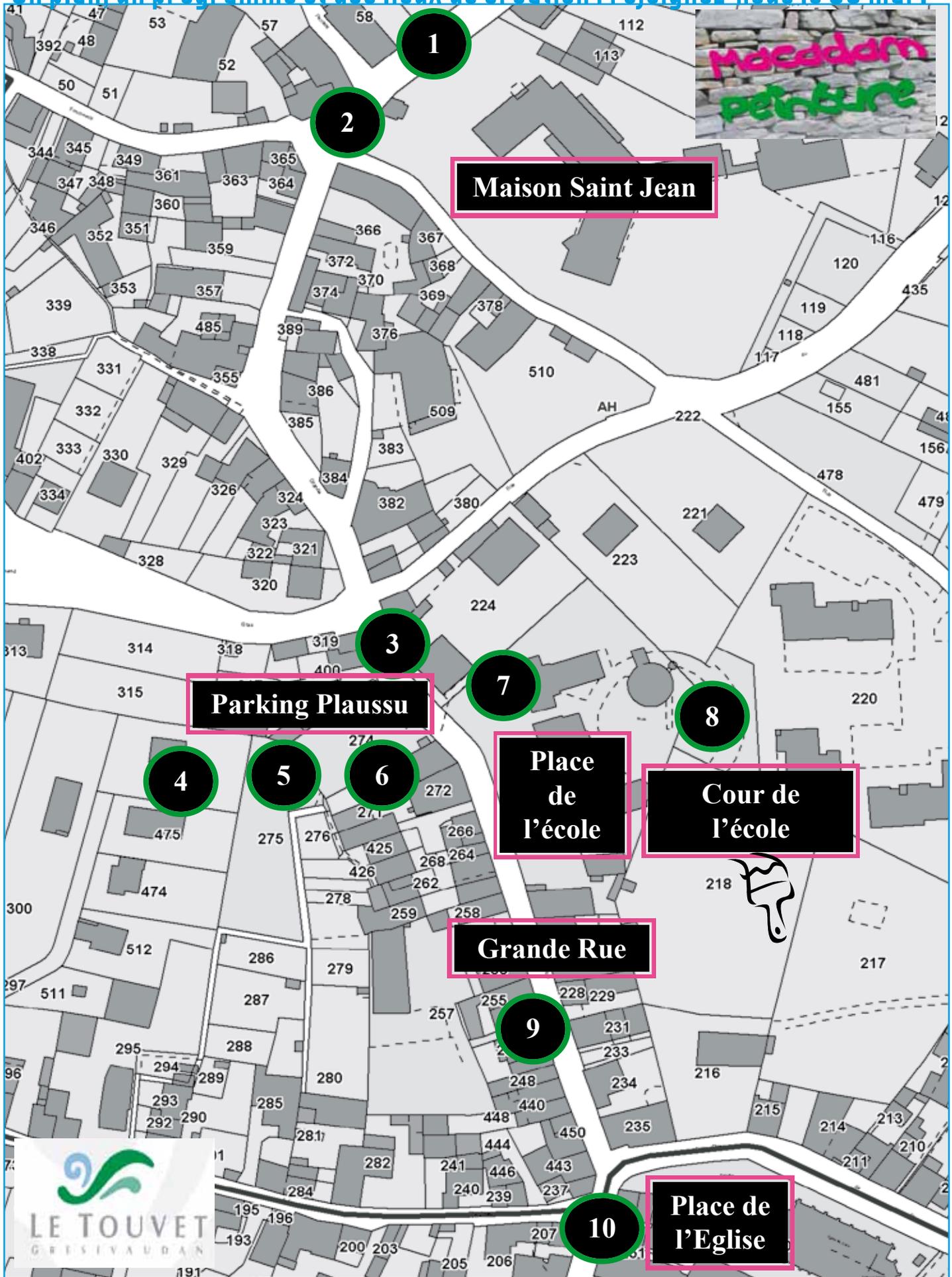
10 / ÉCHAPPÉE DE VITRINE / Grande Rue

Que cache la vitrine de la Grande Rue ? Regardez bien... Le spectacle est au bout de leurs doigts.

Organisation : Véronique GRAND - Club Loisir & Détente



Un plan, un programme et des lieux de création : rejoignez-nous le 30 mai !



Conseil Municipal



Les décisions du Conseil Municipal : hiver 2008-2009

Le Conseil Municipal s'est réuni aux dates suivantes : 12 et 16 décembre 2008, puis 6 janvier et 3 février 2009

ASSOCIATIONS

Demande de subvention de l'Harmonie des Deux Rives (2/12/08)

Il leur est attribué **1405 €**, soit la même somme que l'an dernier.
Accord à l'unanimité.

Demande d'aide de Grési Free Ride (2/12/08)

Une aide de **90 €** est demandée pour le Téléthon.
Accord à l'unanimité.

Utilisation de la salle polyvalente du collège par une association communale (2/12/08)

Une convention tripartite (association, mairie collège) est nécessaire.
Accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Subvention exceptionnelle à l'AS Volley (3/02/09)

Pour un tournoi qui reviendra à **2200 €**, l'AS Volley demande une aide de 400 € de façon exceptionnelle.
Accord à l'unanimité moins une abstention (Aude MOUSSY).

Eau

Poursuite du projet de station de déferrisation (3/02/09)

Une unité mobile de traitement, remplaçant le projet de station de déferrisation trop coûteux, va être mise en place. Les objectifs de cette installation sont d'une part d'accélérer les procédures, d'autre part de diviser les coûts initiaux par 3. On attend pour l'installer les autorisations de la DDASS et de la Police de l'Eau.
Il faut rappeler que du fait du manque d'eau sur la commune, l'attribution des Permis de Construire est pratiquement bloquée.
Accord à l'unanimité pour cette installation.

Autorisation donnée au Maire de demander une subvention à tout organisme pour l'alimentation électrique du projet de station (pompage et traitement) (3/02/09)

Accord à l'unanimité.

Finances

Décisions modificatives (2/12/08)

Pour des raisons comptables, il s'agit de transférer **12686 €** de dépenses non affectées vers les recettes, et **12230 €** de la section «fonctionnement» à la section «investissement» (afin de pouvoir bénéficier de la TVA).
Accord à l'unanimité.

Délibération d'ordre général permettant au Maire de demander des subventions au Conseil Général dans le cadre de la relance du secteur « Bâtiment » (2/12/08)

Le Conseil Général attribue 4 M€ à la relance du secteur professionnel «Bâtiment». Des subventions peuvent être sollicitées très rapidement (délais impératifs) dans ce cadre pour les projets en cours sur la commune : sécurisation de la Frette, réparations de l'école maternelle, démolition/construction en centre village pour la poste, aménagements de l'entrée et de la sortie de la ZAC...
Accord à l'unanimité pour demander ces subventions.

Indemnité du nouveau Percepteur, M. Orset (2/12/08)

Il est proposé de lui attribuer une indemnité à taux complet (100 %), soit **307,34 €** pour 6 mois et demi.
Accord à l'unanimité.

Autorisation générale donnée au Maire de signer des conventions, sauf en cas d'incidence financière importante (2/12/08)

Un compte-rendu sera fait à chaque Conseil Municipal de toutes les conventions signées.
Accord à l'unanimité.



Finances (suite)

Décision modificative pour un achat en informatique (6/01/09)

30 € sont transférés de l'article 2315 à l'article 2183 en investissement.

Accord à l'unanimité.

Possibilité donnée au Maire de diminuer son indemnité au profit d'un adjoint (6/01/09)

Accord à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires (6/01/09) : voir page 24.

Rémunération des agents recenseurs (3/02/09)

Un recensement a eu lieu en 1999, puis un, intermédiaire, en 2004. Un nouveau recensement est donc en cours cette année. À partir de 2010, les recensements se feront tous les ans.

Les agents recenseurs seront rémunérés par la commune, au tarif de 1 € par bulletin concernant le logement et remis à domicile, et de 1,67 € par bulletin individuel remis.

Accord à l'unanimité.

Intercommunalité

Autorisation donnée au Maire d'effectuer une demande d'utilisation des fonds de concours de la CIAGE (2/12/08)

La CIAGE disparaissant, la commune peut demander à utiliser des fonds restants. La commune sollicite donc la possibilité d'utiliser une somme de 52000 €, qui pourra servir à financer à moitié le projet de sécurisation de la Frette, qui peut être mis en œuvre rapidement.

Accord à l'unanimité.

Approbation du périmètre et des statuts de l'intercommunalité unique (2/12/08)

La commune doit approuver le périmètre des 49 communes qui constitueront la nouvelle intercommunalité, ainsi que les statuts, communiqués préalablement à la mairie du Touvet. Cette approbation vaudra adhésion à l'intercommunalité.

Accord à l'unanimité.

Nomination des représentants de la commune à la Communauté de Communes du Grésivaudan (6/01/09)

La commune (plus de 3000 habitants) a droit à 5 délégués (soit 2 deux délégués minimum par commune auxquels s'ajoute un représentant par tranche de 1000 habitants, au-delà de 1 000 habitants accomplis).

Sont désignés pour représenter la commune Laurence THÉRY, Vincent BERLANDIS, Claude BOULLIER, Véronique CARTIER, Pascale WEILL.

Accord à l'unanimité moins une abstention (Daniel CHRISTIAEN).

Personnel communal

Création d'un poste de Directeur des Services techniques (2/12/08)

Ce poste est nécessaire pour renforcer et rationaliser les compétences de l'équipe technique.

Accord à l'unanimité.

Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel communal au SIGHES (16/12/08)

Un agent de la commune à mi-temps s'occupera de l'entretien intérieur et extérieur des deux gymnases du collège. Ce poste sera financé par le SIGHES.

Accord à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique pour le portage des repas (16/12/08)

Les heures des ATSEM laissées libres par la suppression de la classe du samedi matin à l'école sont réutilisées pour créer un poste à temps partiel (15 h/semaine), consacré au portage des repas à domicile pour les personnes âgées.

Accord à l'unanimité.



Personnel communal (suite)

Autorisation aux médaillés du travail d'utiliser la salle polyvalente de la commune (3/02/09)

Pour une journée, cette occupation sera gratuite, à condition de choisir la date avant le mois d'avril. En cas de désistement, la date sera reportée.

Accord à l'unanimité.



Mise en place de primes pour des agents de la commune (3/02/09)

À partir du 1er mars 2009, les agents qui ont la charge d'une équipe, où exercent une responsabilité dans le domaine de l'enfance ou dans le secteur administratif, auront droit à une prime de **833,33 €** par an.

Afin de maintenir son niveau de salaire, le Directeur des Services Techniques, touchera une prime annuelle de service de **2941,37 €** par an, ainsi qu'une prime de **833,33 €/an**.

Accord à l'unanimité.



Scolaire et enfance



Motion de soutien aux RASED (Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté) (2/12/08)

Deux membres du RASED local sont venus expliquer leurs missions et les difficultés qu'ils rencontrent actuellement : le RASED (3 membres) travaille sur 19 écoles. Il existe 3 RASED sur le Grésivaudan. Le RASED de notre secteur est complet cette année : il comprend un maître G (rééducation), une maîtresse E (pédagogie et apprentissage) et une psychologue scolaire. Le maître G suit 34 élèves dans son secteur actuellement 1 fois par semaine; la maîtresse E un peu moins, mais elle voit les enfants 2 fois par semaine (ce qui représente environ 7 % des élèves). Sur le Touvet, 11 enfants en bénéficient, dont 2 ou 3 à l'école maternelle.

La suppression de 3000 postes de maîtres RASED a été votée par le Parlement. Pourtant, l'aide personnalisée dispensée par les instituteurs pallie seulement les difficultés ordinaires des enfants, alors que le RASED intervient auprès des enfants rencontrant des difficultés plus importantes, en particulier d'inadaptation scolaire. De plus, le RASED (qui travaille pendant le temps scolaire) a un rôle de rapprochement entre les enfants, l'école et la famille.

La motion de soutien au RASED, pour refuser leur suppression, est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.



Subvention au RASED (2/12/08)

Une subvention de **190 €** par enseignant est attribuée au RASED (la même que pour l'école).

Accord à l'unanimité.



Internalisation des Grappaloups (2/12/08)

La gestion de l'association étant devenue trop lourde (budget : 120000 € en 2008), il a été décidé d'internaliser les activités Loisirs et Ski des Grappaloups. La chorale restera sous statut associatif. La mairie reprend à son compte 3 personnes de l'association, à temps non complet. Mais au niveau financier, la situation est saine. Il s'agit simplement d'un transfert des contrats (CDI).

Accord à l'unanimité moins une abstention (Véronique Cartier, partie prenante dans cette organisation).



Rémunération des animateurs Ski des Grappaloups (2/12/08)

Les propositions sont les suivantes : **36 €** par journée pour les titulaires de BAFA, 34 pour les stagiaires et 32 pour les non-diplômés; soit une augmentation de **2 €** pour tout le monde.

Accord à l'unanimité.



Autorisation de signature d'une convention avec les mairies utilisatrices du futur service communal des Grappaloups (16/12/08)

Il s'agit de s'entendre avec les communes voisines (Barraux, Goncelin, la Terrasse, St Vincent de Mercuze...) pour qu'elles acceptent de financer les activités au bénéfice des jeunes de leur commune réalisées au Touvet et donc de signer avec elles une convention en ce sens.

Accord à l'unanimité.



Embauche d'un animateur ski aux Grappaloups (16/12/08)

Il est nécessaire d'embaucher un animateur pour 8 séances de ski en janvier-février au tarif de **12,37 €** brut de l'heure.

Accord à l'unanimité.



Scolaire et enfance [suite]

Convention entre la COSI et l'école élémentaire pour l'utilisation du Centre Nautique de Crolles (16/12/08)

Deux plages horaires par semaine seront réservées du 8 décembre au 13 mars, avec 4 maîtres-nageurs et du matériel.

Coût global : **3500 €**.

Accord à l'unanimité.

Création d'une régie d'avance pour l'accueil de loisirs des Grappaloups (6/01/09)

Une régie d'avance de **1000 €** est créée pour faciliter le fonctionnement journalier.

Accord à l'unanimité.

Tarifs des activités ski (3/02/09)

Les 8 sorties coûteront **201 €**, participation de la commune déduite; il est possible de régler cette somme en 3 acomptes de **67 €** chacun. L'an dernier, le coût était de **220 €**.

Les enfants du Touvet constituent 50 % des effectifs.

Accord à l'unanimité.

Tarifs du centre de loisirs (3/02/09)

Les tarifs sont maintenus identiques à ceux de l'an dernier, soit :

Coût journée : **25,10 €** (sans aide de la CAF : **29,50 €**).

Coût demi-journée : **16,27 €** (sans aide de la CAF : **19,22 €**).

Il faut déduire de ces tarifs les aides de la commune (aide variable selon la commune). Au Touvet, cette aide est fonction du Quotient Familial.

Accord à l'unanimité.

Tarifs de la Halte-garderie (3/02/09)

	2008	2009
Ressources mensuelles «plancher»	555 €	573 €
Ressources mensuelles supérieures	4480 €	4450 €

Accord à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur des Grappaloups (3/02/09)

Modification; seules les personnes autorisées pourront venir chercher les enfants.

Accord à l'unanimité.

Travaux

Autorisation de demander une subvention à tout organisme pour les travaux de la Frette (2/12/08)

Une subvention pour les travaux de la Frette sera demandée à tous les organismes financeurs.

Accord à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire de demander une subvention à tout organisme pour les travaux de l'école maternelle (3/02/09)

Coût global : environ **100000 €**.

Accord à l'unanimité.

Aménagement de la rue de la Montagne (voirie près du collège)

La commune devra contribuer à cet aménagement pour un tiers (avec le SIGHES et le Conseil Général), soit une somme de **17000 €**.

Par ailleurs, le nouveau gymnase sera ouvert en mars 2009, après passage de la Commission de Sécurité. Un arrêté du maire est également nécessaire.

Accord à l'unanimité.





Urbanisme

Autorisation donnée au Maire de signer l'acte d'acquisition d'un terrain (3/02/09)

Il est nécessaire d'acquérir un terrain de 150 m² à la Conche pour y implanter la station de pompage de l'eau. Le propriétaire est d'accord.

Accord à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire de signer un acte de préemption d'un terrain (3/02/09)

Ce terrain se situerait entre la RD29 et le Bresson et serait à aménager pour raison commerciale.

Accord à l'unanimité pour préempter.

Divers

Changement de titulaire d'un bail rural conclu par la commune (2/12/08)

Le 5 octobre 2006, un bail a été passé entre la mairie avec un entrepreneur du Touvet. Aujourd'hui, c'est son fils qui reprend le bail à son compte. Il convient donc de rédiger un avenant à ce bail.

Accord à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

Autorisation donnée au Maire de passer convention avec des personnes privées pour la location de tables et de chaises de la commune. (6/01/09)

Ce service sera réservé aux habitants de la commune. Tarifs : pour une table de 6 personnes et 6 chaises, 10 €.

Accord à l'unanimité.

Volonté municipale de confier à l'OPAC 38 le projet de construction d'un bureau de poste et de logements sociaux (3/02/09)

Actuellement, la Poste occupe un bâtiment communal vétuste, éloigné du centre village et dans un lieu sans possibilités réelles de stationnement; en outre, tri et service commercial se trouvent dans ce même bâtiment.

Or, dans cette situation, la Poste perd des clients et de plus, dans quatre ans, le marché postal s'ouvrira.

Il est donc urgent de repenser l'implantation et l'organisation de la Poste. En accord avec ses services administratifs et financiers, le tri sera délocalisé dans la zone commerciale du Touvet. Quant au service commercial, il serait recréé en centre bourg, près de l'école, après démolition du bâtiment du Comité des Fêtes et de la Maison Mazella.

La construction du nouveau bâtiment serait confié à l'OPAC 38; il comprendrait en rez-de-chaussée un local pour le Poste de 120 m² environ, et en étage, 8 logements sociaux à basse consommation d'énergie. Devant, il faudra aménager un parking et un espace piétonnier. Quant à l'architecture, elle devra s'harmoniser avec les bâtiments anciens existants. Mais il est nécessaire auparavant de lever rapidement le PAPA...

Accord à l'unanimité pour ce projet.

Debat d'orientation budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'est indispensable que dans les communes de plus de 3500 habitants, mais c'est une démarche qui permet de préparer le budget de la commune selon une ligne directrice.

Le contexte 2009

L'État a la volonté de réduire ses dotations aux collectivités territoriales. Quant à l'intégration du FCTVA dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle est reportée pour l'instant.

Il n'est pas prévu cette année d'accroissement des taux d'imposition, mais les bases seront augmentées de 1,8 %.

Incidence de l'entrée dans la Communauté de Communes

Pour les contribuables, cette entrée n'aura aucun impact. Pour la commune, c'est une situation identique, puisque la recette engendrée par l'augmentation des bases sera récupérée par la C.C. Pour les entreprises du Touvet, elles gagneront plus de 6 points de Taxe Professionnelle (16,11 au lieu de 22,47); mais cette diminution du taux de TP sera entièrement compensée par la C.C. Le Touvet n'aura aucune perte de recette.

Les choix municipaux

L'objectif principal de la Mairie est d'améliorer le service aux habitants tout en diminuant les coûts. Les économies concernant les achats financent déjà l'augmentation de la masse salariale.

Notre engagement : développer la solidarité dans le village et préserver une qualité de vie durable.

Le Conseil Municipal d'enfants, une instance démocratique « comme les grands »

Depuis Janvier 2008 dix nouveaux enfants, élus par les élèves de l'école élémentaire, sont venus rejoindre les cinq jeunes élus déjà en place depuis deux ans au sein du conseil municipal d'enfants.

« Nous nous réunissons régulièrement pour travailler sur différents projets :

- l'agrandissement du skate park
- Macadam peinture
- Sécurisation devant l'école élémentaire
- La journée nettoyage de printemps

mais aussi pour travailler sur des projets solidaires et aider les enfants qui en ont besoin.

Nous avons organisé deux récoltes alimentaires en collaboration avec le Secours Populaire de Pontcharra.

Depuis plusieurs années, à l'occasion des fêtes de Noël, nous mettons en place une récolte de jouets qui toutes les années fonctionne très bien grâce aux généreux dons des habitants du Touvet.



Le Conseil Municipal d'enfants, élu en 2008

Nous correspondons également avec une école du Niger que nous souhaiterions aider : à l'automne, nous proposons de proposer une vente de livres d'occasion pour les aider à construire une cantine. »

Nos jeunes élus s'impliquent totalement dans leurs projets et prennent très au sérieux leur rôle de représentants des enfants du village.

Ils prennent conscience qu'entre l'idée initiale et la réalisation du projet, plusieurs étapes sont à franchir : débattre des choix, réfléchir à la faisabilité des projets tant sur le plan technique que financier, prendre en compte l'avis des autres enfants et du conseil municipal d'adultes.

Une initiation réussie à la citoyenneté !



Marché de récolte alimentaire, par une bien froide matinée d'hiver

Panorama institutionnel

Communauté de Communes du Grésivaudan

ça y est !

La Communauté de Communes du Grésivaudan existe comme prévu depuis le 1er janvier 2009 !

Et le premier Conseil Communautaire (composé de 173 membres) s'est réuni le 12 janvier pour lancer l'activité de l'intercommunalité.

À l'ordre du jour, l'élection du Président, sous la responsabilité de Claude BOULLIER, conseillère municipale au Touvet et doyenne des conseillers communautaires (Vincent BERLANDIS, adjoint au Touvet étant le plus jeune...), ainsi que l'élection des 51 Vice-Présidents et des 10 conseillers communautaires délégués, sans oublier la détermination des commissions thématiques.

François BROTTE, député-maire de Crolles, a été élu par 156 voix sur 162 suffrages exprimés (166 votants dont 4 bulletins nuls). Les Vice-Présidents et les conseillers délégués ont été élus par 159 voix sur 162 (166 votants dont 4 bulletins nuls également).

Laurence THÉRY, maire du Touvet, est l'une des Vice-Présidentes ; chargée de l'habitat et du logement, elle est responsable d'une commission (voir ci-dessous).

Enfin, au cours de ce Conseil ont été fixés les montants des indemnités des élus (Présidents et Vice-Présidents).

Le Président reçoit une indemnité mensuelle de 503,95 € brut. Les Vice-Présidents reçoivent une indemnité identique.



Claude Boullier, Présidente de séance



Pendant le vote

[Photos : Dauphiné Libéré]

Les premières réunions

Le deuxième Conseil Communautaire s'est réuni le 23 février.

Ont été votés : l'adhésion de la Communauté au Parc de Charreuse et le nom de l'intercommunalité : « Le Grésivaudan ». Puis ont été débattues les orientations budgétaires, en préparation du vote du budget qui a eu lieu le 23 mars.

Entre les réunions du Conseil Communautaire, le Bureau restreint (15 Vice-Présidents délégués) et le Bureau élargi (51 membres dont 36 Vice-Présidents associés) se réunissent régulièrement pour prendre les décisions urgentes.

Les 10 commissions thématiques

- La commission SCOT (Schéma de Cohérence territoriale)
- La commission Services à la population
- La commission Économie/Emploi/Insertion
- La commission Logement et Habitat
- La commission Culture
- La commission Transports et Déplacements
- La commission Sports et Loisirs
- La commission Agriculture et Forêt
- La commission Environnement
- La commission «Contrat de pays»

Chaque commission est composée au maximum de 20 conseillers communautaires, de 20 conseillers municipaux non délégués communautaires et de 5 membres du Conseil de Développement.

Les communes ont été invitées à désigner rapidement leurs représentants pour que les commissions puissent commencer leurs travaux dans les plus brefs délais.

Association des Femmes Élu(e)s de l'Isère (AFEI)

Comment obtenir un développement social durable ?

Le 5 février 2009, s'est déroulée à la CAPI (C.C. Nord Isère), Isle d'Abeau, une journée d'information organisée par l'AFEI (Association des Femmes Élu(e)s de l'Isère) ex ACMI, sur le thème : « Comment obtenir un développement social durable ? », à l'adresse des conseillères municipales.

Cette journée s'est déroulée en deux temps :

- une partie théorique, illustrée par deux conférences, celle de Mme Claudine Offredi, professeur à l'Université P. Mendès-France de Grenoble, et celle de Mme Faouzia Perrin, médecin de Santé Publique
- une partie plus concrète, centrée sur les problèmes d'emploi spécifiquement rencontrés par les femmes.

Selon Claudine OFFREDI, l'analyse des différentes politiques sociales en cours aboutit au diagnostic suivant : notre pays (et tous les autres, voire le monde entier) n'a pas d'autre choix que la croissance, ne serait-ce que pour amener les pays pauvres à un niveau de vie plus satisfaisant. Mais il faut bien constater que la logique économique et celles de l'environnement et du social sont souvent en conflit. Exemple : un logement social pris en charge par une collectivité a un coût bien plus élevé s'il répond aux normes HQE...

La croissance est donc inéluctable. Mais quelle croissance ? Elle doit être modérée (pour ne pas déstabiliser la planète), mais doit aboutir néanmoins à réduire les inégalités.

En outre, la croissance apporte-t-elle inéluctablement le bien être ? De nombreux humains souffrent encore de famine alors que les besoins alimentaires de la planète sont couverts à 110 %. Le plus n'est donc pas le mieux. Et ce qui ne peut ni se vendre ni s'acheter risque de compter pour zéro.

Il ne suffit donc pas d'apporter des biens marchands aux plus démunis. Il ne suffit pas non plus de les aider, de les protéger et de les assister ; maintenant, un autre modèle se dessine, celui de la responsabilisation. C'est le seul garant d'une action sociale durable, et digne.

Pour cela, il est nécessaire de s'intéresser aux trajectoires des gens (ne pas les aider en se limitant au présent), les amener à définir leurs propres besoins par une démarche participative, les remettre en mouvement dans leurs droits et à l'intérieur de la société, en créant autour d'eux du lien social : en faire des « usagers-citoyens », en assurant leur promotion, sans cesser de les accompagner pour les aider à se sécuriser.

Pour Faouzia Perrin, la santé est un élément du développement durable, dans la mesure où elle est considérée comme un équilibre entre l'individu et son environnement. De plus, santé et développement social sont liés.

On considère généralement que la santé est une absence de maladie ; donc on centre les actions sociales sur une politique de soins primaires. Mais le système de santé est impuissant par rapport au dérapage des dépenses médicales dues en grande partie aux maladies chroniques, aux affaires sanitaires (amiante...), aux nouveaux agents infectieux (SIDA, prions...). De plus, il existe indiscutablement un déterminisme social : l'espérance de vie d'un cadre est supérieure de 7,5 années à celle d'un ouvrier ; 20 % de l'espérance de vie dépendent des maladies et 80 % du déterminisme social et environnemental. On peut donc éviter des causes de mortalité en créant des environnements favorables.

Mais il est aussi nécessaire de donner aux individus davantage de maîtrise sur leur propre santé en les responsabilisant par rapport à elle et à leur environnement.

Le CIDFF (Centre d'Information Départemental des Femmes et de la Famille)

Le CIDFF constitue un réseau dans tous les départements de France. Son but est de contribuer à l'autonomie de femmes. Il s'adresse surtout aux femmes en très grande souffrance. Beaucoup d'entre elles, seules avec enfants, sont dans une situation de grande précarité.

Le centre a réalisé un diagnostic de l'emploi dans le Nord-Isère : le chômage est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Il est donc nécessaire d'élargir les choix professionnels pour les femmes : la plupart des possibilités d'emploi se situent dans des métiers traditionnellement masculins (construction, agro-alimentaire, transports...). Des statistiques sexuées sont légales depuis 1997, mais n'ont pas encore été réalisées... La question du genre doit donc être introduite dans les politiques publiques ; et l'on doit agir aussi très tôt dans l'éducation des enfants pour faire évoluer les mentalités.

La fin de la journée a été consacrée à une expérience de « Théâtre-forum », où des femmes RMistes ont joué la façon dont elles percevaient l'aide des services sociaux. Puis ont été présentées deux expériences de CCAS : celles des communes de Frontonas et de Péage de Roussillon.



La Présidence de l'AFEI

État Civil



Naissances

Le 10 janvier 2009 à St-Martin-d'Hères : Nathan MONIN

Le 10 janvier 2009 à St-Martin-d'Hères : Robin MONIN

Le 16 janvier 2009 à St-Martin-d'Hères : Gabrielle CHARREAU

Le 22 janvier 2009 à Echirrolles : Margaux

TIXIER

Le 29 janvier 2009 à La Tronche : Melina PINTRAND

Le 12 février 2009 à La Tronche : Camille HUGONIN

Le 25 février 2009 à St-Martin-d'Hères : Mahé LAMIRAUX

Décès

Le 19 décembre 2008 à Echirrolles : M. GONNY Pierre

Le 8 janvier 2009 à La Tronche : Mme ARTHAUD veuve GAUCHON Emilie

Le 10 janvier 2009 à Le Touvet : M. AMBLARD Aimé

Le 18 janvier 2009 à La Tronche : M. DEVELAY Roland

Le 19 janvier 2009 à Le Touvet : Mme LECOLE veuve ARTRU Madeleine

Le 22 janvier 2009 à Le Touvet : Mme JAY veuve LACAN Léontine

Le 25 janvier 2009 à La Tronche : Mme DUTHE veuve LEFEBVRE Denise

Le 5 février 2009 à Le Touvet : Mme LUCAS veuve LAGRATA Angèle

Le 10 février 2009 à Le Touvet : M. BARRACHIN Germain

Le 26 février 2009 à Le Touvet : Mme ROUMEAU veuve BERGEROLLE Catherine

Petites Annonces



Formation compostage

Le SICIOMG et la municipalité du Touvet vous propose de participer à une formation compostage le 16 mai à partir de 14h30.

Dans un jardin du village, un "guide composteur" sera présent pour vous montrer en pratique pourquoi et comment réaliser un "bon" compost.

Inscription auprès de la mairie, dans la limite des 15 places disponibles.

Assistance administrative



Si vous avez des difficultés pour remplir un chèque, un imprimé, écrire une lettre... bref, si la langue française vous pose des problèmes, je peux vous aider.

Ce service est entièrement gratuit et s'adresse aux adultes.
Contactez Nadia au 04 76 08 43 64.

Cuisine à domicile



Vous rentrez tard le soir, fatigués de la cuisine rapide, en panne d'idée, pas assez de temps.

Diplômée de restauration, je viens chez vous pour vous préparer votre repas. Des plats équilibrés, goûteux et en toute simplicité. Selon vos choix et vos goûts. Je peux également concocter des repas élaborés pour des soirées (apéritif dînatoire, repas à thème...).

Astuce : frigo vide, je peux aussi faire vos courses.
50 % de réduction d'impôts.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations au 06 50 22 18 67 (Madame Perrone).

La commune du Touvet recherche un médiateur de justice



Ancien avocat, notaire, chef d'entreprise, policier ou gendarme, vous bénéficiez d'une expérience juridique d'au moins trois ans ; votre casier juridique est vierge et vous ne détenez aucun mandat politique.

Vous êtes retraité et le travail bénévole vous intéresse ? Vous souhaitez vous investir dans la vie de notre commune ?

Vous souhaitez mettre à profit votre temps libre au service de vos concitoyens ?

Contactez nous en adressant votre candidature (CV + lettre de motivation) à :



Mairie du Touvet
700, Grande rue
38660 LE TOUVET
Tél. : 04 76 92 34 34
Mél : mairie@letouvet.com

Inscription aux écoles maternelle et élémentaire



Maternelle : Lundis 18 et 25 mai aux horaires scolaires (enfants nés en 2006 et nouveaux arrivants).

Elémentaire : jeudis 28 mai et 4 juin aux horaires scolaires (enfants rentrant au CP et nouveaux arrivants).

Pièces à fournir : livret de famille, justificatif de domicile et carnet de vaccinations de l'enfant à jour (DT Polyo).

Macadam Peinture



Nous recherchons des bénévoles pour encadrer l'événement Macadam Peinture, le samedi 30 mai 2009

Contactez Sonia Mamy, chef de projet « Macadam Peinture » :
sonia.mamy@sfr.fr ou 04 76 08 29 38, le soir.

Les associations qui le souhaitent, peuvent proposer des stands pour la vente de crêpes ou de confiseries (inscriptions auprès de la mairie).



Permanences et formations de la Croix Rouge



Depuis le 1er janvier 2009, les permanences de la Section Secourisme de la Croix-Rouge Française Crolles-Grésivaudan ont lieu tous les samedis de 10h à 12h. (en dehors de ces horaires, un répondeur est activé).

Celles-ci permettent d'être en contact direct avec les bénévoles afin de répondre à toutes demandes concernant nos activités de secourisme et de formation : demande de poste de secours pour une manifestation, demande d'inscription aux formations aux premiers secours, explications sur nos activités, comment devenir bénévole...

Les habitants peuvent nous appeler au 04 38 92 01 36 ou bien passer à notre local situé au 131 rue de la Tuilerie à Crolles.

Pour rappel, le secteur de la Délégation Crolles-Grésivaudan couvre le rectangle suivant : de Chamrousse à Allevard - Allevard à Pontcharra - Pontcharra à St Ismier. (soit environ 49 communes).

Renseignements et inscriptions :

Croix-Rouge Française Délégation Locale Crolles-Grésivaudan
131 rue de la Tuilerie 38920 CROLLES
Tél. 04 38 92 01 36 Fax 04 38 92 06 14
dl.crolles@croix-rouge.fr
<http://crolles.croix-rouge.fr>

Traces d'autrefois - recherche photos



« Vignes et vendanges au Touvet »

Ce sera le thème de l'exposition proposée par la bibliothèque en septembre 2009. Cette exposition complètera la journée du patrimoine organisée par le Comité des Fêtes. Nous sommes donc à la recherche de photos diverses sur le sujet.

La commission "Culture et Patrimoine" reconstitue l'histoire des locaux situés à l'angle de la Place de l'École*. Ces bâtiments ont été témoins d'une partie de la vie du village. Au fil du temps ils ont accueilli : le Pont de Arts, le judo, le Secours Mutuel, le Comité des fêtes, une salle de bal... Cherchez dans vos souvenirs, sortez vos vieilles photos et aidez-nous à reconstruire une part de l'histoire de notre village.

*Ces bâtiments vétustes seront détruits pour laisser place dans l'idéal à une nouvelle poste, si le projet de réimplantation aboutit, et à la construction de logements sociaux en cœur de village.

Les photos prêtées seront reproduites et très rapidement restituées.

Pour ces deux projets, merci de contacter Josiane TASSAN au 04.76.08.44.05, ou le secrétariat de mairie qui fera suivre à la commission Culture.



Regards sur...

Émilie Gauchon



Madame Gauchon

A près de 100 ans, Emilie Gauchon faisait toujours et encore l'admiration de tous.

Née d'une famille de cultivateurs, avec un grand-père gendarme à Montmélian, né au hameau du Vivier, et un père contrôleur des alcools et voiturier pour les gendarmes, c'est bien une de nos doyennes natives du Touvet qui nous a quittés.

Une figure locale a disparu



La maman de Madame Gauchon

Employée à 17 ans comme femme de chambre chez le marquis de Marcieux après les disparitions successives de sa maman à 6 ans et de sa grand mère à 13 ans, elle est entourée par trois frères aînés pour lesquels elle reste la figure féminine de la famille.

Sa rencontre avec son mari Alexandre, placé lui aussi chez le marquis de Marcieux et maître d'hôtel à Paris change sa vie.

Elle l'épouse en 1929. Ils travaillent chez Dietrich, fabricant de métiers à tisser la soie à Bourgoin-Jallieu.



Repas CCAS le 23 novembre 2008. Mme Gauchon me confiait adorer la chanson d'Annie Cordy « La bonne du curé »

Le 30 avril 1974, le commerce est vendu et Emilie rejoint le Touvet.

Son mari meurt en avril 2000 après 70 ans de vie commune et elle finit sa vie à la Maison Saint-Jean.

Enthousiaste, dynamique, joyeuse, elle a fait tout au long de sa vie l'admiration de son entourage et de ses amis.

Une rencontre extraordinaire pour tous ceux qui ont eu la joie de l'approcher et de la connaître.

En 1934, ils viennent travailler à l'hôtel Suisse & Bordeaux à Grenoble jusqu'au 31 mars 1938.

Le 1er avril 1938, ils décident d'ouvrir un commerce.

Un café épicerie jeu de boules tenu pendant des années au 81, Rue Nicolas Chorier à Grenoble voit la naissance de leurs trois fils.



Les époux Gauchon en 1929



Madame Gauchon et son fils Jean-Paul en 1952